

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2940

4 décembre 2012

SOMMAIRE

Food Marketing International S.A.	141119	Retail Holdings S.à r.l.	141109
Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l.	141076	Riarc International S.A.	141109
Herd Investments Portfolio S.à r.l.	141074	Riata Sàrl	141110
Oxford Tax Advisory S.A.	141118	Risk Dynamics S.A.	141110
P2B S.à.r.l.	141081	Risk Dynamics S.A.	141110
Petroleum Finance Holding S.A.	141074	RMI Investments S.à r.l.	141110
Phil S.à r.l.	141076	Roga International S.A.	141112
Plus 352 S.A.	141079	Roxanne International S.à r.l.	141112
Pneu S.A.	141079	RP3 Holdings (Lux) 2 Sàrl	141113
Porte de Pétange S.A.	141080	Sab Soparfin S.A.	141120
Portman S.A.	141080	San Guido S.à r.l.	141114
PPG Luxembourg Finance S.à.r.l.	141080	Sapientia S.à r.l.	141114
Primost S.A.	141081	Sarasino Investholding S.à r.l.	141120
Pro Consult International	141081	Sebastian Glöckner Vermögensverwal- tungs S.à r.l.	141108
QS0004, S.A.	141081	S.G.P.M. International S.A.	141113
Raimis & Equateur-Luxembourg	141115	Shannon S.à r.l.	141114
RA Juice S.à r.l.	141104	Sherwin-Williams Coatings S.à r.l.	141114
RBC Finance S.à r.l./B.V.	141106	Sherwin Williams Luxembourg Invest- ment Management Company S.à r.l.	141115
RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	141106	Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l. ..	141117
RCR Industrial Flooring S.à r.l.	141107	Shire Holdings Luxembourg S.à r.l.	141117
RDF Réalisations S.A.	141107	Société Imco Invest S.A.	141118
RDF Réalisations S.A.	141107	Sole S.A.	141119
Readz	141103	Solfia	141119
Real Estate e Market Group SA	141103	Sopal	141111
Real Estate Management S.A.	141103	Souverain Private Equity SA, SICAR	141120
Recar-Int	141079	S.W.F. International Holding S.A.	141113
Relais Bausch S.à.r.l.	141108	Trixel S.A.	141118
Rembrandt I S.à r.l.	141103	Truth Pol Investments Sàrl	141104
Renaissance Finance S.A.	141108		
Restaurants Food Management II S.A. ..	141104		

Petroleum Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145881/9.

(120192234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Herd Investments Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.935.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of September.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"Herd JV Limited Partnership", a limited partnership organised under the laws of Scotland, having its registered office at 150 St. Vincent Street, Glasgow G2 5ND, Scotland, registered with Companies House under number SL010413, represented by its general partner Herd JV GP Limited (Company Number SC418969) whose registered office is at 150 St. Vincent Street, Glasgow G2 5ND, Scotland,

here represented by Ms Cathy Blondel, legal counsel, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 26 September 2012, which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "Herd Investments Portfolio S.à r.l.", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 166 935, incorporated by a deed of the undersigned notary on 27 January 2012, published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations number 847 of 30 March 2012. The articles of incorporation have not been amended since the incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of two hundred and fifty thousand pound sterling (GBP 250,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500.-) to two hundred and sixty two thousand five hundred pound sterling (GBP 262,500.-) through the issue of two hundred and fifty thousand (250,000) new shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

The new shares are to be subscribed by "Herd JV Limited Partnership", prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by Herd JV Limited Partnership against the Company for a total amount of one million pound sterling (GBP 1,000,000.-).

The total contribution of one million pound sterling (GBP 1,000,000.-) will be allocated as follows:

(i) two hundred and fifty thousand pound sterling (GBP 250,000.-) will be allocated to the share capital of the Company and

(ii) seven hundred and fifty thousand pound sterling (GBP 750,000.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 5. (first paragraph). "The Company's share capital is set at two hundred and sixty two thousand five hundred pound sterling (GBP 262,500.-) represented by two hundred and sixty two thousand five hundred (262,500) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
a comparu:

«Herd JV Limited Partnership», une société en commandite organisée sous les lois écossaises, ayant son siège social au 150 St. Vincent Street, Glasgow G2 5ND, Ecosse, et enregistrée sous le numéro SL010413, représentée par son associé commandité Herd JV GP Limited (enregistrée sous le numéro SC418969) ayant son siège social au 150 St. Vincent Street, Glasgow G2 5ND, Ecosse.

ici représentée par Madame Cathy Blondel, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 septembre 2012, laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, annexée au présent acte.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée «Herd Investments Portfolio S.à r.l.», ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166 935, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 27 janvier 2012, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 847 du 30 mars 2012. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante mille livres sterling (GBP 250.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) à deux cent soixante-deux mille cinq cents livres sterling (GBP 262.500,-) par l'émission de deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «Herd JV Limited Partnership», prénommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par Herd JV Limited Partnership contre la Société pour un montant total d'un million de livres sterling (GBP 1.000.000,-).

L'apport d'un million de livres sterling (GBP 1.000.000,-) sera alloué comme suit:

- (i) deux cent cinquante mille livres sterling (GBP 250.000,-) au capital social et
- (ii) sept cent cinquante mille livres sterling (GBP 750.000,-) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à la somme de deux cent soixante-deux mille cinq cents livres sterling (GBP 262.500,-) représentée par deux cent soixante-deux mille cinq cents (262.500) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 4 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12931. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012146342/99.

(120192333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Phil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 53.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145882/9.

(120192074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.557.742,00.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 167.151.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of November.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Halliburton U.S. International Holdings, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, New Castle County, the United States of America,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6402 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 5, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.151, having its registered office at Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary public residing in Echternach, dated February 27th, 2012, published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations number 948, on April 12th, 2012 (the "Company").

II. The Company's share capital is set at two million, five hundred and fifty-seven thousand, seven hundred and forty-one U.S. Dollars (USD 2,557,741.-) represented by two million, five hundred and fifty-seven thousand, seven hundred and forty-one (2,557,741) shares, with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by one U.S. Dollar (USD 1.-) in order to raise it from its present amount of two million, five hundred and fifty-seven thousand, seven hundred and forty-one U.S. Dollars (USD 2,557,741.-) to two million, five hundred and fifty-seven thousand, seven hundred and forty-two U.S. Dollars (USD 2,557,742.-) by the creation and issue of one (1) new share.

Subscription – Payment

Thereupon, Halliburton U.S. International Holdings, Inc., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the new share and to have it fully paid up in the amount of one U.S. Dollar (USD 1.-), along with the payment of a share premium in the amount of four hundred and ninety-four million, eight hundred and ninety-four thousand, twenty-seven U.S. Dollars (USD 494,894,027.-), by a contribution in kind consisting of eighteen thousand (18,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of Halliburton Global Affiliates Minority Holdings B.V., a private limited liability company existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Verrijn Stuartlaan 1 c, 2288 EK Rijswijk, Zuid-Holland, The Netherlands, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the fair market value of four hundred and ninety-four million, eight hundred and ninety-four thousand, twenty-eight U.S. Dollars (USD 494,894,028.-) (the "Contribution in Kind").

Proof of the Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by an ad hoc declaration signed by Halliburton U.S. International Holdings, Inc., dated November 5, 2012, and an ad hoc declaration signed by Halliburton Global Affiliates Minority Holdings B.V., dated November 5, 2012.

Halliburton U.S. International Holdings, Inc., prenamed, declared that:

- it is the sole full owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable; and
- all further formalities are in course in the country of residence of the entity whose shares are contributed, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

As a consequence of the capital increase, the sole shareholder resolved to amend and fully restate article 6 of the Company's articles of association as follows:

“ Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at two million, five hundred and fifty-seven thousand, seven hundred and forty-two U.S. Dollars (USD 2,557,742.-) represented by two million, five hundred and fifty-seven thousand, seven hundred and forty-two (2,557,742) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve”.

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever will be borne by the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, The present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Halliburton U.S. International Holdings, Inc., une société constituée selon les lois de l'état du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, New Castle County, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6402, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.151, ayant son siège social au Navas Business Center, 2B Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach en date du 27 février 2012, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations numéro 948, le 12 avril 2012 (la “Société”).

II. Le capital social de la Société est fixé à deux millions, cinq cent cinquante-sept mille, sept cent quarante et un dollars U.S. (USD 2.557.741,-) divisé en deux millions, cinq cent cinquante-sept mille, sept cent quarante et une (2.557.741) parts sociales d'un montant d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un dollar U.S. (USD 1,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions, cinq cent cinquante-sept mille, sept cent quarante et un dollars U.S. (USD 2.557.741,-) à deux millions, cinq cent cinquante-sept mille, sept cent quarante-deux dollars U.S. (USD 2.557.742,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale.

Souscription – Paiement

Sur ce, Halliburton U.S. International Holdings, Inc., prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à la nouvelle part sociale et la libérer intégralement pour un montant d'un dollar U.S. (USD 1,-), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatre cent quatre-vingt-quatorze millions, huit cent quatre-vingt-quatorze mille, vingt-sept dollars U.S. (USD 494.894.027,-), par un apport en nature consistant en dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant cent pourcent (100%) du capital social d'Halliburton Global Affiliates Minority Holdings B.V., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Verrijn Stuurtaan 1 c, 2288 EK Rijswijk, Zuid-Holland, Pays-Bas, qui sont transférées et acceptées par la Société à une valeur de marché de quatre cent quatre-vingt-quatorze millions, huit cent quatre-vingt-quatorze mille, vingt-huit dollars U.S. (USD 494.894.028,-) ("Apport en Nature").

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production d'une déclaration ad hoc signée par Halliburton U.S. International Holdings, Inc., en date du 5 novembre 2012, et par une déclaration ad hoc signée par Halliburton Global Affiliates Minority Holdings B.V., en date du 5 novembre 2012.

Halliburton U.S. International Holdings, Inc., prénommée, a déclaré que:

- elle est l'unique propriétaire de l'Apport en Nature contribué et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence de l'Apport en Nature, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'associée unique a décidé de modifier et reformuler l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

Art. 6. Capital souscrit. "Le capital social est fixé à deux millions, cinq cent cinquante-sept mille, sept cent quarante-deux dollars U.S. (USD 2.557.742,-) représenté par deux millions, cinq cent cinquante-sept mille, sept cent quarante-deux (2.557.742) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale".

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit à raison des présentes seront mis à la charge de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 6 novembre 2012. Relation: ECH/2012/1851. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société. délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147029/153.

(120194115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Plus 352 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 48, rue de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 118.393.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145883/10.

(120192046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Pneu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 59.308.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145885/9.

(120191772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Recar-Int, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9155 Grosbous, 20, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.182.

L'an deux mil douze, le cinq novembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur Giovanni ANTONACCI, commerçant, né à Bari (Italie) le 12 janvier 1961 (matricule 1961 01 12 253), demeurant à L-9371 Gilsdorf, 24, rue des Prés,

associé unique de la société à responsabilité limitée «RECAR-INT» (matricule 2008 2402 986), avec siège social à L-9240 Diekirch, 27, Grand-rue,

constituée sous le nom de «R.C.I. S.à r.l.» suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 janvier 2008, publié au Mémorial C, numéro 621 du 13 mars 2008,

et dont le nom a été changé en «RECAR-INT S.à r.l.» suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 février 2008, publié dans le prédit Mémorial C, numéro 621 du 13 mars 2012,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 136.182,

lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à Diekirch vers Grosbous et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante: "Le siège social de la société est établi à Grosbous".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-9155 Grosbous, 20, route d'Arlon.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Déclaration

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction

visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Giovanni ANTONACCI, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 7 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13129. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Releveur pd. (signé): P. Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147290/45.

(120194222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Porte de Pétange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 85.448.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145887/10.

(120191881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Portman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.979.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites des actionnaires de la Société prises en date du 17 octobre 2012 que:

1. La démission de Madame Annick Magermans, administrateur de la Société à été acceptée avec effet au 17 octobre 2012; et

2. Monsieur Marc Daniel Chong Kan, né le 24 août 1964 à Paris, France, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 17 octobre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145888/17.

(120191819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

PPG Luxembourg Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 920.129.125,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 97.149.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 6 novembre 2012 de nommer M. Paul Fagley, né le 23 décembre 1976 à Altoona, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 32 route de Gilly, 1180 Rolle, Suisse, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

Il résulte de ces résolutions que le conseil de gérance est dès lors constitué comme suit:

- M. Eric Thiele, gérant A;
- M. Paul Fagley, gérant A;
- M. Alexandre Clar, gérant A; et
- M. Stewart Kam-Cheong, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145889/19.

(120192093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Primost S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.456.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012145890/10.

(120191640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Pro Consult International, Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 10, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.730.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 novembre 2012.

Krieger Jean-Claude

Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2012145891/12.

(120191536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

P2B S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.822.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance du 05 novembre 2012

Démission de Mélanie Sauvage de son poste de gérant.

Nomination de Mr Aniel Gallo, né le 05 février 1962 à Torre Annunziata, demeurant à L-8211 Mamer, Route d'Arlon 53 en tant que gérant

Pour une durée de 6 ans

Pour extrait sincère et conforme

Aniel Gallo

Référence de publication: 2012145892/14.

(120192143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

QS0004, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.464.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE,

ON THE FIFTH DAY OF NOVEMBER.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert,

There appeared

QS0001 Corp., a corporation existing under the laws of the State of Delaware, United States of America with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of Newcastle, Delaware 19808, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware, Division of Corporations under number 5213366, being the sole shareholder of and holding all hundred (100) shares in "QS0004, S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 6 C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Mënsbech), registration with the Luxembourg trade and companies' register pending, incorporated on 30 October 2012 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial"),

represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 2nd November 2012 which shall be registered together with the present deed.

The sole shareholder requested the notary to record as follows:

1. That the sole shareholder holds all the shares in issue in the Company and thus may validly take resolutions on the following items;

2. The agenda of the meeting was as follows, whereby all agenda items and resolutions thereon are interrelated and passed as a sole resolution:

(I) Re-composition of the share capital of the Company by (all items being inter related and constituting one agenda item):

A. Creation of two different classes of shares, namely "Class RH" Shares, and "Class A" Shares with such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles under agenda item (IV),

B. Increase of the Company's share capital by an amount of twenty-one thousand seven hundred Euro (EUR21,700) by the issue of seventy (70) Class RH Shares with a nominal value and issue price of three hundred and ten Euro (EUR310) per Share; subscription to, and payment for, such new Shares by 8327599 CANADA INC. (N°832759-9);

C. Reclassification of the hundred (100) shares held by the sole shareholder into thirty (30) class A Shares with a nominal value of three hundred and ten Euro (EUR 310) with the decrease of the Company's share capital by an amount of twenty-one thousand seven hundred Euro (EUR 21,700) to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) and allocation of the share capital reduction amount to the Share Reserve (as defined in the articles as amended here below); consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company substantially in the form set forth in the amended and restated articles;

(II) Creation of a special reserve (the "BC Reserve" as defined and referred to in the amended and restated articles under item (III)) for the purposes of issuing Beneficiary Certificates (parts bénéficiaires), determination of the terms and conditions and the rights and obligations of the Beneficiary Certificates as set forth in the amended and restated articles under item (III)), authorisation of five hundred million Beneficiary Certificates for issue (the "Authorised Beneficiary Certificates") and authorisation and delegation of power to the Board of Directors, and any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, to from time to time issue (un-issued) Authorised Beneficiary Certificates and make allocations to the BC Reserve in relation therewith against contributions in cash, contributions in kind, conversion of notes or certificates convertible into Beneficiary Certificates or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve and/or as set forth in the terms of the relevant convertible notes or certificates, to existing BC Holders (as referred to in the amended and restated articles) or the holders of notes or certificates convertible into Beneficiary Certificates. For the avoidance of doubt the Board of Directors may issue notes or certificates convertible into Beneficiary Certificates to existing BCs Holders, or to any third party subject to the prior consent of a BC Majority (as referred to in the amended and restated articles);

(III) Issue of twenty thousand (20,000) Beneficiary Certificates for an amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000) to QS0001 Corp, subscription and payment and allocation of such amount to the BC Reserve;

(IV) Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company in particular without limitation in order to include the amendments pursuant to the items here above, the rights, obligations of the Class A Shares and the Class RH Shares, the creation of the BC Reserve and authorisation of the board of directors of the Company to issue up the (unissued) Authorised Beneficiary Certificates with the rights and obligations as set out in the amended and restated articles, and such other amendments as set forth therein substantially in the form as attached in the proxies, the proxy-holder being however expressly authorised and empowered to make, and agree to, such changes and amendments as deemed appropriate;

Thereafter, it was resolved as follows:

Sole resolution

It is resolved to create two different classes of shares, namely "Class RH" Shares, and "Class A" Shares with such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles here below.

It is resolved to increase the Company's share capital by an amount of twenty-one thousand seven hundred Euro (EUR 21,700) by the issue of seventy (70) Class RH Shares with a nominal value and issue price of three hundred and ten Euro (EUR 310) per Share and to accept the subscription to and payment for such new Shares by 8327599 CANADA INC. (N°832759-9).

Thereupon the subscriber, 8327599 CANADA INC. (N°832759-9), a corporation under the laws of Canada at represented by Me Toinon Hoss, prenamed, pursuant to a proxy dated 2 November 2012, confirmed its subscription to and full payment of, the new class RH Shares.

Evidence of the payment in cash of the subscription price to the Company has been shown to the undersigned notary.

It is resolved to reclassify the hundred (100) shares held by QS0001 Corp. into thirty (30) class A Shares with a nominal value of three hundred and ten Euro (EUR 310), each with the decrease of the Company's share capital by an amount of twenty-one thousand seven hundred Euro (EUR 21,700) to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) and to allocate the

share capital reduction amount to the Share Reserve (as defined in the articles as amended here below) and to consequentially amend of article 5 of the articles of incorporation of the Company as set forth in the amended and restated articles.

It is resolved to create a special reserve (the "BC Reserve" as defined and referred to in the amended and restated articles below) for the purposes of issuing Beneficiary Certificates (parts bénéficiaires) and to determine the terms and conditions and the rights and obligations of the Beneficiary Certificates as set forth in the amended and restated articles below.

It is then resolved to authorise for issue five hundred million Beneficiary Certificates (the "Authorised Beneficiary Certificates") and to authorise and delegate power to the Board of Directors, and any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, to from time to time issue (un-issued) Authorised Beneficiary Certificates and make allocations to the BC Reserve in relation therewith against contributions in cash, contributions in kind, conversion of notes or certificates convertible into Beneficiary Certificates or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve and/or as set forth in the terms of the relevant convertible notes or certificates, to existing BC Holders (as defined in the amended and restated articles below) or the holders of notes or certificates convertible into Beneficiary Certificates. For the avoidance of doubt the Board of Directors may issue notes or certificates convertible into Beneficiary Certificates to existing BCs Holders, or to any third party subject to the prior consent of a BC Majority (as referred to in the amended and restated articles).

Thereupon it is resolved to issue of twenty thousand (20,000) Beneficiary Certificates for an amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000) to QS0001 Corp, and to accept the subscription for, and payment of, such Beneficiary Certificates. Thereupon the subscriber, QS0001 Corp., represented by Me Toinon Hoss, as aforementioned, confirmed its subscription for, and fully payment of, the Beneficiary Certificates so issued.

Evidence of the payment to the Company of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

It is resolved to allocate the amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000) to the BC Reserve.

It is finally resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company in their entirety in order to in particular without limitation include the amendments pursuant to the resolutions and such other amendments as set forth therein, as set forth below:

AMENDED AND RESTATED ARTICLES

Art. 1. Form, Name. There exists a Company in the form of a société anonyme, under the name of QS0004, S.A. (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.

3.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

3.4 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 4. Purpose, Object.

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

4.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.4 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share capital - Shares.

5.1 The Company has an issued share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by a total of one hundred (100) fully paid Shares, sub divided into seventy (70) class RH Shares and thirty (30) class A Shares, each with a nominal value of three hundred and ten euro (EUR 310) with such rights and obligations as set forth in the present Articles.

5.2 The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation for the amendment of Articles.

5.3 The Company may not issue fractional Shares. The Board of Directors shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a Share.

5.4 Any Share Reserve shall be freely distributable in accordance with and subject to the provision of these Articles.

Art. 6. BC Reserve - Beneficiary Certificates.

6.1 In addition to the share capital, a special reserve (the "BC Reserve") has been created and up to five hundred million (500,000,000) Beneficiary Certificates (the "Authorised BCs"), not forming part of the Share capital of the Company have been authorised for issue. An amount of twenty thousand euro (EUR 20,000) has been allocated to the BC Reserve and twenty thousand (20,000) Beneficiary Certificates have been issued.

6.2 The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, has been authorised and may from time to time issue (un-issued) Authorised Beneficiary Certificates and make allocations to the BC Reserve in relation therewith against contributions in cash, contributions in kind, conversion of notes or certificates convertible into BCs or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve and/or as set forth in the terms of the relevant convertible notes or certificates, to existing BC Holders or the holders of notes or certificates convertible into BCs. For the avoidance of doubt the Board of Directors may issue notes or certificates convertible into BCs to existing BCs Holders, or to any third party subject to the prior consent of a BC Majority.

6.3 The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Beneficiary Certificates and may hold Beneficiary Certificates in treasury.

6.4 The Company may not issue fractional Beneficial Certificates. The Board of Directors shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a Share.

6.5 Any BC Reserve shall be freely distributable in accordance with and subject to the provision of these Articles.

Art. 7. Securities in registered form only.

7.1 Shares

7.1.1 Shares of the Company are in registered form only.

7.1.2 A register of Shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register.

7.1.3 The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

7.1.4 The Company may consider the person in whose name the registered Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such registered Shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such registered Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered Shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Shares. In the event that a holder of registered Shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of Shareholders and such Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The Shareholder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of Shareholders by means of written notification to the Company.

7.1.5 All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company.

7.1.6 Upon the written request of a Shareholder, registered nominative Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Directors. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.

7.2 Beneficiary Certificates

7.2.1 Beneficiary Certificates of the Company are in registered form only.

7.2.2 A register of Beneficiary Certificates will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any BC Holder. Ownership of registered Beneficiary Certificates will be established by inscription in the said register.

7.2.3 The Beneficiary Certificates are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per BC. In case a Beneficiary Certificates is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Beneficiary Certificates will be required to name a single proxy to represent the Beneficiary Certificates vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Beneficiary Certificates until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

7.2.4 The Company may consider the person in whose name the registered Beneficiary Certificates are registered in the register of BC Holders as the full owner of such registered Beneficiary Certificates. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such registered Beneficiary Certificates towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered Shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Beneficiary Certificates. In the event that a holder of registered Beneficiary Certificates does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of BC Holders and such BC Holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such BC Holder. The BC Holder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of BC Holders by means of written notification to the Company.

7.2.5 All communications and notices to be given to a registered BC Holder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the BC Holder to the Company.

7.2.6 Upon the written request of a BC Holder, registered nominative BC certificate(s) recording the entry of such BC Holder in the register of BC Holders may be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Directors. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated BC certificates shall be delivered before new certificates are remitted.

7.3 Other Securities

The provisions of articles 7.1 and 7.2 apply, mutatis mutandis, to any other securities issued by the Company unless expressly provided otherwise in the terms and conditions of such securities.

Art. 8. Votes / Voting Rights.

8.1 Each Share carries one Share Vote at any General Meeting or any Shareholder Meeting. The Shares shall be entitled to vote on any matter.

8.2 Each BC carries one BC Vote at any General Meeting. The Beneficiary Certificates shall be entitled to vote on any matter other than Board Matters.

Art. 9. Transfers of Shares and Beneficiary Certificates.

9.1 The Shares and Beneficiary Certificates are freely Transferable subject to and in accordance with the provisions of the Articles and any applicable Arrangement.

9.2 Unless otherwise authorised to by a Class A Majority, Beneficiary Certificates may only be Transferred with a concomitant Transfer to the same Transferee of a number of Class A Shares which is as near as possible in proportion to the number of Beneficiary Certificates to be Transferred. Transfers of Class A Shares shall be subject to the same provision, mutatis mutandis (with the authorisation of a Class A Majority being replaced by the authorisation of a BC Majority). For the avoidance of doubt, in the event of a transfer of Beneficiary Certificates to the Company (a repurchase or redemption of Beneficiary Certificates being deemed to entail such a transfer) the same provision shall apply mutatis mutandis, subject to minimum share capital requirements.

9.3 No Transfer of any Class RH Shares (or any rights or interest therein) may be made during the Lock Up Period, unless the relevant Transfer is a Class RH Permitted Transfer. Any Transfer of Class RH Shares (including a Class RH

Permitted Transfer) is in any event subject to the Transferee becoming a party to any applicable Arrangement (if any) unless otherwise agreed to by a Class A Majority.

9.4 The following Transfers of Class RH Shares shall constitute "Permitted Class RH Transfers":

9.4.1 a Transfer of Class RH Shares with the prior written consent of a Class A Majority; and

9.4.2 a Requested Transfer.

9.5 Requested Transfer:

Class A Majority shall have the irrevocable option and may at any time request by written notice to the Class RH Shareholder(s) with a copy to the Company (the "Requested Transfer Notice"), the Transfer of all or part of the Class RH Shares by the Class RH Shareholder to a person (the "Requested Transferee") designated by such Class A Majority (a "Requested Transfer"). The consideration for the Requested Transfer shall be the Requested Transfer Price of the relevant Class RH Shares. Upon a Requested Transfer Notice, the Class RH Shareholder shall execute all documents of Transfer or otherwise and take any steps or action as may be requested by the Class A Majority in relation with a Requested Transfer and generally shall fully cooperate as requested for the purposes of the Requested Transfer. The Requested Transfer Notice shall trigger the automatic transfer of the Class RH Shares referenced therein and the Transfer of the Class RH Shares pursuant to a Requested Transfer Notice shall be realised by and take effect through the action of the Class A Majority and the Company. If the Class RH Shareholder defaults in relation to a Requested Transfer for a period of two (2) days after the Requested Transfer Notice, the Transfer of the relevant Class RH Shares shall come into effect automatically, and ownership of such Class RH Shares shall pass to the Requested Transferee, by written notice from the Class A Majority to the Company setting out the number and details of the relevant Class RH Shares, and the details of the Requested Transferee. The Company is irrevocably instructed and authorised, to upon receipt of such notice, take any steps and sign any documents of Transfer to document such Transfer of ownership, and shall make due inscription of the Transfer of the relevant Class RH Shares in its registers and/or books as relevant.

9.6 Any Transfer of Class RH Shares after the Lock UP Period other than a Requested Transfer shall be subject to the right of first refusal (right of pre-emption) of the Class A Shareholders (which may either exercise such right itself or assign such right and designate any person at its discretion to exercise such right or to whom the Class RH Shares shall be Transferred upon the exercise of such right) and no Class RH Shares may be Transferred unless the Class A Shareholder(s) have confirmed in writing that they do not intend to exercise such right.

9.7 A Transfer of Shares (subject with respect to the Class RH Shares always to the provisions of the Articles) or Beneficiary Certificates made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the relevant register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 10. Management of the Company - Board of Directors - Sole Director.

10.1 The Company shall be managed by a Board of Directors which is vested, subject to the Reserved Matters, with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal, management and administration falling within the purposes of the Company. In the event the Company has only one Shareholder, the Company may at the option of the sole Shareholder, be managed by one (1) Director as provided for by law and all provisions in the present Articles referring to the Board of Directors shall be deemed to refer to the sole Director (*mutatis mutandis*) who shall have all such powers as provided for by law and as set forth in the present Articles with respect to the Board of Directors.

10.2 All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of the Company to the General Meeting, and subject to the Reserved Matters, shall be within the competence of the Board of Directors.

10.3 Except as otherwise provided herein or by law, the Board of Directors of the Company is authorised to take such action (by resolution or otherwise) and to adopt such provisions as shall be necessary, appropriate, convenient or deemed fit to implement the purpose of the Company.

10.4 Any decision by the Board of Directors with respect to a Reserved Matter shall be subject to the prior authorisation of a BC Majority.

10.5 The following matters shall each be a "Reserved Matter":

10.5.1 any amendment or modification of, or any exercise or waiver of any material rights under, the certificate of incorporation, bylaws or articles or any similar governing documents of the Company's subsidiaries;

10.5.2 any change in the corporate form or jurisdiction of incorporation of any of the Company's subsidiaries;

10.5.3 any creation of any new direct or indirect subsidiary of the Corporation.

10.5.4 any creation of, delegation of authority to, and appointments to any committee of the Board or any subsidiary of the Company;

10.5.5 any redemption of any capital stock of the any of the Company's its subsidiaries.

10.5.6 any reorganization, recapitalization or similar transaction involving the Company or its subsidiaries;

10.5.7 any establishment, amendment or material variance from (including by changing the number of shares authorized for issuance under) the terms of any stock option, restricted stock, phantom share or other equity-based plan, any bonus plan, any profit-sharing plan, life insurance scheme or any other incentive scheme for directors, officers or employees of the Company and its subsidiaries;

10.5.8 any approval of any employment agreement, employee option agreement, employee stock purchase agreement or other similar employee agreement or arrangement with an aggregate value in excess of \$1 million;

10.5.9 any entry into any agreement providing for, or effecting, any merger, amalgamation, arrangement, combination, consolidation or similar business transaction involving the Company or any of its subsidiaries;

10.5.10 any entry into any agreement providing for, or effecting any sale of assets of the Company or its subsidiaries (including equity interests in subsidiaries) with a value in excess of \$15 million;

10.5.11 any investment by the Company or any of its subsidiaries in the capital stock or other equity securities or interests of any person;

10.5.12 any entry into any joint venture, strategic relationship, partnership or other similar arrangements;

10.5.13 any acquisition of assets for consideration in excess of \$15 million;

10.5.14 any incurrance of any new indebtedness of the Company or its subsidiaries, other than in the ordinary course of business, and the entering into of any agreement reflecting or evidencing such indebtedness;

10.5.15 any entry into any material amendment, modification, supplement, waiver of any provision or refinancing of any of the Corporation's or its subsidiaries material indebtedness.

10.5.16 approving or amending any long term or annual strategic plan, business plan or budget and any material deviations from any such strategic plan, business plan or budget, including any capital expenditures (or failure to make capital expenditures) inconsistent with such budget by an amount in excess of \$4 million;

10.5.17 any entry into any material new line of business or new jurisdiction or any exit from any material business line or any new jurisdiction;

10.5.18 making any material tax election (including tax entity classification) or material change to the tax or accounting policies of the Company and its subsidiaries, except as required by law or by applicable generally accepted accounting principles;

10.5.19 any commencement or settlement of any claim or litigation not in the ordinary course of business or the settlement of any claim or litigation, whether or not in the ordinary course of business, that involves any commitment by the Company or its subsidiaries other than the making of cash payments by the Company or its subsidiaries not in excess of U.S.\$250,000 in the aggregate;

10.5.20 initiating or consenting to any liquidation, dissolution or winding up of any of the Company's subsidiaries or commence or consent to the commencement of a proceeding for bankruptcy, insolvency, receivership or similar action with respect to any of the Company's subsidiaries; and

10.5.21 entering into any agreement or commitment to do any of the foregoing.

Art. 11. Composition of the Board of Directors.

11.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of no less than three (3) Directors (unless otherwise provided for herein) who may but do not need to be Shareholders of the Company. The Shareholder Meeting may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Directors and class B Directors. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant Shareholder Meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

11.2 The Directors are appointed by the Shareholder Meeting by a simple majority vote of Share Votes cast at a Shareholder Meeting for a period not exceeding six (6) years or until their successors are elected; provided however that any one or more of the Directors may be removed with or without cause (ad nutum) by the Shareholder Meeting by a simple majority vote of Share Votes cast at a Shareholder Meeting. The Directors shall be eligible for re-election.

11.3 In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise, the remaining Directors may fill such vacancy and appoint a successor to act until the next Shareholder Meeting.

Art. 12. Chairman.

12.1 The Board of Directors shall, to the extent required by law and otherwise may, appoint the chairman of the Board of Directors amongst its members. The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors, General Meetings and Shareholder Meetings. In the absence of the chairman a chairman ad hoc shall chair the relevant meeting.

12.2 In case of a tie the chairman (or any other Director) shall not have a casting vote.

Art. 13. Board Proceedings.

13.1 The Board of Directors shall meet upon call by (or on behalf of) any Director.

13.2 Notice of any meeting of the Board of Directors must be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each Director two (2) days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twenty-four (24) hours notice shall be sufficient. No convening notice shall be required for meetings

held pursuant to a schedule previously approved by the Board and communicated to all Directors. A meeting of the Board may also be validly held without convening notice to the extent the Directors present or represented do not object and those Directors not present or represented have waived the convening notice in writing, by fax or email.

13.3 Meetings of the Board of Directors may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other).

13.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Director as his proxy.

13.5 A duly convened meeting of the Board of Directors shall be duly constituted and validly deliberate if a majority of all Directors in office (and able to vote) is present or represent provided that in the event the Shareholder Meeting has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors), such quorum shall always include at least one class A Director and one class B Director (including by way of representation).

13.6. Resolutions put to the vote shall be passed only if approved by a simple majority of affirmative votes of the Directors present or represented (and able to vote) provided that in the event the General Meeting has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors), such majority shall always include at least one class A Director and one class B Director (including by way of representation) (but only to the extent one or more Directors of a given class are able to vote and not conflicted). For the avoidance of doubt, any resolutions on a Reserved Matter are subject to the prior authorisation by a BC Majority.

13.7 Meetings of the Board of Directors may be validly held at any time and in all circumstances by means of telephonic conference call, videoconference or any other means, which allow the identification of the relevant Director. A Director attending in such manner shall be deemed present at the meeting for as long as he is connected.

13.8 The Board of Directors may also in all circumstances with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, facsimile transmission, or e-mail.

13.9 The minutes of any meeting of the Board of Directors (or copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise) shall be signed by the chairman of the Board, the chairman of the relevant meeting or by any two (2) Directors (provided that in the event the General Meeting has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors), such two Directors shall be one class A Director and one class B Director) or as resolved at the relevant Board meeting or a subsequent Board meeting.

Art. 14. Delegation of power, Committees, Secretary.

14.1 The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Directors or other officers or agents of the Company (with power to sub-delegate). In addition the Board of Directors may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business to an executive committee as it deems fit. The Board of Directors shall determine the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed.

14.2 The Board of Directors may (but shall not be obliged to unless required by law) establish one or more committees (including an audit committee and a compensation committee) and for which it shall, if one or more of such committees are set up, appoint the members (who may be but do not need to be Directors), determine the purpose, powers and authorities as well as the procedures and such other rules as may be applicable thereto.

14.3 The Board of Directors may appoint a secretary of the Company who may but does not need to be a member of the Board of Directors and determine his responsibilities, powers and authorities.

Art. 15. Binding Signature. Subject to the requirement for a prior authorisation of a BC Majority for any Reserved Matter, the Company will be bound by the signature of any two Directors, (provided however that in the event the General Meeting has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors), such two Directors shall be one class A Director and one class B Director) or by the sole or joint signatures of any persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors. For the avoidance of doubt, for acts regarding the daily management of the Company (but subject to the requirement for a prior authorisation of a BC Majority for any Reserved Matter) the Company will be bound by the sole signature of the administrateur délégué or any person or persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

Art. 16. Board Indemnification.

16.1 The Directors are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

16.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 16.3, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply

to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

16.3 No indemnification shall be provided to any Director or officer:

16.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

16.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

16.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

16.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

16.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 17. Conflicts of Interest.

17.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Director or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm only, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.2 In the case of a personal conflict of interest of a Director, such Director shall indicate such conflict of interest to the Board and shall not deliberate or vote on the relevant matter. Any conflict of interest arising at Board level shall be reported to the next General Meeting before any resolution as and to the extent required by law.

Art. 18. General Meeting / Shareholder Meeting.

18.1 Any regularly constituted General Meeting of the Company shall represent the entire body of Shareholders and of BC Holders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company other than the Board Matters which shall be of the sole competence of the Shareholder Meeting. Any regularly constituted Shareholder Meeting shall represent the entire body of Shareholders and shall have the broadest powers to resolve on and order, carry out or ratify acts relating to, Board Matters.

18.2 An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the General Meeting on the third Wednesday of September of each year at 16.00 (local time) (or such other date as may be permitted by law). If such day is a legal holiday, the annual General Meeting shall be held on the next following normal business day.

18.3 Other General Meetings or Shareholder Meetings may be convened from time to time and shall be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

18.4 Notice of all General Meetings shall be given to each BC Holder and each Shareholder either by registered mail at least eight (8) days before the date of the General Meeting or by such publications as set forth in applicable law for Shareholder Meetings. If all of the BC Holders and all the Shareholders are present or represented at a General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice or publication. Notice of all Shareholder Meetings shall be given to each Shareholder either by registered mail at least eight (8) days before the date of the Shareholder Meeting or by such publications as set forth in applicable law for Shareholder Meetings. If all of the Shareholders are present or represented at a Shareholder Meeting, the Shareholder Meeting may be held without prior notice or publication.

18.5 A BC Holder or a Shareholder may act at any General Meeting (respectively for Shareholders only, Shareholder Meeting) by appointing another person as his proxy in writing or by fax or email-pdf.

18.6 In case the Company has only one holder holding all Shares and all BCs, such sole holder shall have all powers of the General Meeting and the Shareholder Meeting. Resolutions of the sole holder are recorded in writing.

18.7 Holders of notes or bonds issued by the Company shall not, unless compulsorily otherwise provided for by law, be entitled to assist or attend General Meetings.

Art. 19. Resolutions of the General Meeting or the Shareholder Meeting.

19.1 Any resolutions of a General Meeting, other than amendments of the Articles or resolutions requiring the same quorum and majority requirements than an amendment of Articles, shall be subject to (i) a quorum of at least half the BCs and Shares outstanding being represented and (ii) a simple majority of the Votes casts.

19.2 Any amendment to the Articles or resolutions requiring the same quorum and majority requirements than an amendment of Articles shall be subject to resolutions passed by a General Meeting. At any extraordinary General Meeting for the purpose of amending the Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements for amendments of the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least (i) one half of the issued share capital of the Company and (ii) one half the BCs outstanding. If the said quorum is not present, a second General Meeting may be convened with the same agenda at which the quorum shall be at least one half the BCs outstanding.

Resolutions amending the Articles of Incorporation or whose adoption is subject to the quorum and majority requirements for amendments of the Articles of Incorporation shall only be validly passed by a two thirds (2/3) majority of the Votes validly cast at any such General Meeting.

19.3 Any resolutions of a Shareholder Meeting shall be subject to a simple majority of the Share Votes casts.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on first of April and shall terminate on thirty-first of March of the following year.

Art. 21. Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or more auditors as required by law. The auditor(s) shall be elected by the General Meeting for a period ending at the date of the next annual General Meeting. The auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 22. Economic Rights BCs/Shares.

22.1 Distributions

22.1.1 The Beneficiary Certificates shall be entitled to ninety nine per cent (99%) of any Distributions and the Shares shall be entitled one percent (1%) of any Distributions (subject as set forth herein with respect to the BC Reserve, the Share Reserve and upon liquidation).

22.1.2 The Beneficiary Certificates shall be entitled to any distributions made from (or allocated in deduction to) the BC Reserve and the Class A Shares shall be entitled to any distributions made from (or allocated in deduction to) the Share Reserve. Any net losses of the Company shall, in the absence of profits (current or carried forward), be for the determination of distributable or available reserves always first be accounted first against the Share Reserve and only thereafter against the BC Reserve.

22.1.3 Within the entitlement of Shares to Distributions as set forth in article 22.1, the Class A Shares shall be entitled to 99% thereof and the Class RH Shares to 1% thereof.

22.2 Liquidation Surplus

In the event of a dissolution and liquidation of the Company, any Surplus shall be distributed to the BC Holders and the Shareholders as follows:

22.2.1 on a parri passu basis, the Beneficiary Certificates entitle the BC Holders (pro rata) to receive an amount equal to the BC Reserve (less any distributions made previously to the BC Holders out of the BC Reserve) and the Class A Shares entitle the Class A Shareholders (pro rata) to receive an amount equal to the Share Reserve (less any distributions made previously to the Class A Shareholders out of the Share Reserve); then

22.2.2 the Beneficiary Certificates entitle the BC Holders (pro rata) to receive an amount equal to 99% of the remainder of the Surplus and the Shares entitle the Shareholders (pro rata) to receive an amount equal to 1% the remainder of the Surplus (provided that within such 1%, the Class A Shares entitle the Class A Shareholders (pro rata) to receive an amount equal to 99% thereof and the Class RH Shares entitle the Class RH Shareholders (pro rata) to receive an amount equal to 1% thereof.

Art. 23. Annual Results, Distributions.

23.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to a non distributable reserve as required by law. This allocation shall cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the issued share capital of the Company.

23.2 The General Meeting shall determine how the annual results of the Company will be disposed of in accordance with the provisions of the present Articles (and in particular Article 22). The General Meeting may resolve to distribute any distributable net profits, reserves and/or premium (in accordance with Article 22).

23.3 Subject to the prior authorisation of a BC Majority, interim distributions may be declared and paid by the Board of Directors out of profits and any available reserves subject to observing the present Articles (and in particular Article 22) and the conditions provided by law.

Art. 24. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Company Law. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any Surplus resulting shall be paid to the BC Holders and the Shareholders in accordance with the provisions of these Articles.

Art. 25. Sole Shareholder. If, and as long as one sole holder holds all the BCs and all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single Shareholder company pursuant to the provisions of Company Law.

Art. 26. Definitions.

Arrangement	Means any shareholder or like agreement between Shareholders of the Company provided that the Class A Shareholder is a party thereto
Articles or Articles of Incorporation	Means the present articles of incorporation of the Company as amended from time to time
BC Holder	Means a holder of Beneficiary Certificates
BC Majority	Means BC Holders holding at least a simple majority of BCs outstanding
BC Reserve	Shall have the meaning set forth in the Articles
BC Votes	Means the votes and voting rights attached to the BCs pursuant to the present Articles
Beneficiary Certificates or BCs	Means the beneficiary certificates (parts bénéficiaires) of the Company with the terms and conditions, and the rights and obligations, as set forth herein
Board Matters	Means any resolutions as to the appointment, classification or removal of Directors
Board or Board of Directors	Means the Board of Directors (conseil d'administration) of the Company
Class	Means a class of Shares of the Company, namely Class A and/or Class RH
Class A Majority	Means Class A Shareholders holding at least a simple majority of Class A Shares outstanding
Company Law	Means the law of 10 th August 1915 on commercial companies as amended (and any replacement law thereof)
Director	Means a member of the Board of Directors or as the case may be, the sole Director of the Company
General Meeting	Means the general meeting of BC Holders and Shareholders
Lock Up Period	Means the period from 5 November 2012 and ending on 31 December 2022 unless extended or amended by resolution of the General Meeting
Requested Transfer Price	Means the sum of (i) the issue price of the relevant Class RH Share plus (ii) an amount equal to 1% thereof for each full 365 days the Class RH Shareholder has held such Class RH Shares
Share Reserve	Means any share premium, capital contribution or like contribution reserve (excluding for the avoidance of doubt, the BC Reserve)
Share Votes	Means the votes and voting rights attached to the Shares
Shareholder	Means a holder of Shares of the Company
Shareholder Meeting	Means the general meeting of Shareholders
Shares	Means the shares (actions) of the Company with the terms and conditions, and the rights and obligations, as set forth herein
Transfer	Means the transfer in any way of any interest including any sale, exchange, assignment, gift, bequest, disposition, mortgage, charge, pledge, encumbrance, grant of security interest or other arrangement by which possession, legal title, beneficial ownership, economic interest or economic exposure passes from one person or entity to another, or to the same person or entity in a different capacity, whether or not voluntary and whether or not for value, and any agreement to effect any of the foregoing, and "Transfer", "Transferring", "Transferred" and "Transferable" shall be construed accordingly
Votes	Means the Share Votes and the BC Votes

Art. 27. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the holders refer to the relevant legislation.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company, have been estimated at about EUR 1.500.-.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing parties, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the appearing parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day above mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE DOUZE,
LE CINQUIEME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

a comparu

QS0001 Corp., une société régie par les lois de l'État du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of Newcastle, Delaware 19808, et immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware, Division of Corporations sous le numéro 5213366, étant l'actionnaire unique et détenant l'intégralité des cent (100) actions de «QS0004, S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 6 C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Mënsbech), immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg en cours, constituée le 30 octobre 2012 suivant acte reçu du notaire soussigné, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»),

représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 2 novembre 2012, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

L'actionnaire unique a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

1. L'actionnaire unique détient l'intégralité des actions émises de la Société et peut dès lors adopter valablement des résolutions sur les points suivants;

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant, tous les points de l'ordre du jour ainsi que les résolutions y relatives étant connexes et adoptés en une seule et même résolution:

(I) Recomposition du capital social de la Société par (tous les points étant connexes et formant un seul point de l'ordre du jour):

A. la création de deux classes différentes d'actions, à savoir des Actions «de Classe RH» et des Actions «de Classe A», assorties des droits et obligations tels qu'énoncés dans les statuts modifiés et refondus au point (IV) de l'ordre du jour,

B. l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt et un mille sept cents euros (21.700 €) par l'émission de soixante-dix (70) Actions de Classe RH d'une valeur nominale et pour un prix de souscription de trois cent dix euros (310 €) par Action; souscription et paiement de ces nouvelles Actions par 8327599 CANADA INC. (N° 832759-9);

C. la reclassification des cent (100) actions détenues par l'actionnaire unique en trente (30) Actions de classe A d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310 €) accompagnée de la réduction du capital social de la Société d'un montant de vingt et un mille sept cents euros (21.700 €) pour atteindre trente et un mille euros (31.000 €) et allocation du montant de la réduction du capital social à la Réserve d'Actions (telle que définie dans les statuts tels que modifiés ci-dessous); la modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société substantiellement sous la forme énoncée dans les statuts modifiés et refondus;

(II) Création d'une réserve spéciale (la «Réserve PB» telle que définie et mentionnée dans les statuts modifiés et refondus au point (III)) aux fins de l'émission de Parts Bénéficiaires, détermination des conditions ainsi que des droits et obligations des Parts Bénéficiaires tels que définis dans les statuts modifiés et refondus au point (III), autorisation de l'émission des cinq cent millions de Parts Bénéficiaires (les «Parts Bénéficiaires Autorisées») et autorisation et délégation des pouvoirs au Conseil d'Administration, et à tout(tous) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration, d'émettre de temps à autre des Parts Bénéficiaires Autorisées (non émises) et de procéder à des allocations à la Réserve PB dans le cadre de cette émission, en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature, de conversion de titres obligataires ou de certificats convertibles en Parts Bénéficiaires, ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux moments et selon les conditions, y compris le prix d'émission, qu'il appartiendra au Conseil d'Administration ou à son (ses) délégué(s) de déterminer à son(leur) discrétion et/ou tels qu'énoncés dans les conditions de titres obligataires ou certificats convertibles concernés, aux Détenteurs PB (tel que mentionné dans les statuts modifiés et refondus) ou les détenteurs de titres obligataires ou certificats convertibles en Parts Bénéficiaires. Afin d'éviter tout doute, le Conseil d'Administration peut émettre des titres obligataires ou des certificats convertibles en Parts Bénéficiaires aux Détenteurs PB existants, ou à tout tiers sous réserve de l'accord préalable d'une Majorité PB (tel que mentionné dans les statuts modifiés et refondus);

(III) Émission de vingt mille (20.000) Parts Bénéficiaires pour un montant de vingt mille euros (20.000 €) à QS0001 Corp, souscription, paiement et allocation de ce montant à la Réserve PB;

(IV) Modification et refonte des statuts de la Société, notamment et sans limitation, dans le but d'insérer les modifications au titre des points ci-dessus, les droits, les obligations d'Actions de Classe A et d'Actions de Classe RH, la création de la Réserve PB et autorisation du conseil d'administration de la Société d'émettre les Parts Bénéficiaires Autorisées (non émises) assorties des droits et obligations tels qu'énoncés dans les statuts modifiés et refondus, ainsi que toute autre modification telle qu'énoncée dans les statuts substantiellement sous la forme telle qu'annexée aux procurations, le mandataire étant toutefois expressément autorisé et ayant reçu le pouvoir de procéder à, et d'approuver, ces changements et modifications tels que jugés opportuns;

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

Il a été décidé de créer deux classes différentes d'actions, à savoir des Actions «de Classe RH» et des Actions «de Classe A», assorties des droits et obligations tels qu'énoncés dans les statuts modifiés et refondus ci-dessous.

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt et un mille sept cents euros (21.700 €) par l'émission de soixante-dix (70) Actions de Classe RH d'une valeur nominale et pour un prix de souscription de trois cent dix euros (310 €) par Action et d'accepter la souscription et le paiement de ces nouvelles Actions par 8327599 CANADA INC. (N°832759-9).

À la suite de quoi, le souscripteur, 8327599 CANADA INC. (N°832759-9), une société de droit canadien représentée par Me Toinon Hoss, précité(e), en vertu d'une procuration en date du 2 novembre 2012, a confirmé sa souscription aux, et le paiement intégral des, nouvelles Actions de classe RH.

La preuve du paiement en numéraire du prix de souscription à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Il a été décidé de reclassifier les cent (100) actions détenues par QS0001 Corp. en trente (30) Actions de classe A d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310 €) accompagnée de la réduction du capital social de la Société d'un montant de vingt et un mille sept cents euros (21.700 €) pour atteindre trente et un mille euros (31.000 €) et d'allouer le montant de la réduction du capital social à la Réserve d'Actions (telle que définie dans les statuts modifiés ci-dessous) et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société tel qu'énoncé dans les statuts modifiés et refondus.

Il a été décidé de créer une réserve spéciale (la «Réserve PB» telle que définie et mentionnée dans les statuts modifiés et refondus ci-dessous) aux fins de l'émission de Parts Bénéficiaires et de déterminer les conditions ainsi que les droits et obligations des Parts Bénéficiaires tels que définis dans les statuts modifiés et refondus ci-dessous.

Il a ensuite été décidé d'autoriser l'émission de cinq cent millions de Parts Bénéficiaires (les «Parts Bénéficiaires Autorisées») et d'autoriser et de déléguer des pouvoirs au Conseil d'Administration, et à tout(tous) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration, pour émettre de temps à autre des Parts Bénéficiaires Autorisées (non émises) et pour procéder à des allocations à la Réserve PB dans le cadre de cette émission, en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature, de conversion de titres obligataires ou de certificats convertibles en Parts Bénéficiaires, ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux moments et selon les conditions, y compris le prix d'émission, qu'il appartiendra au Conseil d'Administration ou à son(ses) délégué(s) de déterminer à son(leur) discrétion et/ou tels qu'énoncés dans les conditions de titres obligataires ou certificats convertibles concernés, aux Détenteurs PB (tel que mentionné dans les statuts modifiés et refondus ci-dessous) ou les détenteurs de titres obligataires ou certificats convertibles en Parts Bénéficiaires. Afin d'éviter tout doute, le Conseil d'Administration peut émettre des titres obligataires ou des certificats convertibles en Parts Bénéficiaires aux Détenteurs PB existants, ou à tout tiers sous réserve de l'accord préalable d'une Majorité PB (tel que mentionné dans les statuts modifiés et refondus).

À la suite de quoi, il a été décidé d'émettre vingt mille (20.000) Parts Bénéficiaires pour un montant de vingt mille euros (20.000 €) à QS0001 Corp, d'accepter la souscription et le paiement de ces Parts Bénéficiaires. Ensuite, le souscripteur, QS0001 Corp., représenté par Me Toinon Hoss, tel(le) que cité(e) précédemment, a confirmé sa souscription aux, et le paiement intégral des, Parts Bénéficiaires ainsi émises.

La preuve du paiement du prix de souscription à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Il a été décidé d'allouer le montant de vingt mille euros (20.000 €) à la Réserve PB.

Enfin, il a été décidé de modifier et de refondre l'intégralité des statuts de la Société afin notamment et sans limitation d'insérer les modifications au titre des résolutions ainsi que toute autre modification telle qu'énoncée dans les statuts, comme suit:

STATUTS MODIFIÉS ET REFONDUS

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination QS0004, S.A. (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des Actionnaires adoptée selon les modalités prévues pour la modification des présents Statuts.

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modification de Statuts.

3.2 Le siège social peut être transféré au sein de cette municipalité sur simple décision du Conseil d'Administration.

3.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

3.4 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société

luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le Conseil d'Administration.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière de même que la cession par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, titres obligataires et autres types de valeurs mobilières ou droits, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit dans le développement, la licence ou sous-licence de tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

4.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de certificats de créance et à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.

4.3 D'une manière générale, elle peut accorder une aide financière (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère utile dans la réalisation et le développement de son objet social.

4.4 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 5. Capital Social - Actions.

5.1 La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (31.000 €) représenté par un total de cent (100) Actions entièrement libérées, sous-divisées en soixante-dix (70) Actions de classe RH et trente (30) Actions de classe A, d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310 €) chacune et assortie des droits et obligations prévus dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une fois ou à plusieurs reprises par décision de l'Assemblée Générale adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts en matière de modification de Statuts.

5.3 La Société ne peut pas émettre des fractions d'Actions. Le Conseil d'Administration est autorisé, à sa discrétion, à procéder à des paiements en espèces ou à émettre des certificats en remplacement des fractions d'Actions.

5.4 Toute Réserve d'Actions sera librement distribuable conformément aux et sous réserve des dispositions des présents Statuts.

Art. 6. Réserve PB - Parts Bénéficiaires.

6.1 Outre le capital social, une réserve spéciale (la «Réserve PB») a été créée et jusqu'à cinq cent millions (500.000.000) de Parts Bénéficiaires (les «PB Autorisées») ne faisant pas partie du capital social de la Société ont été autorisées à être émises. Un montant de vingt mille euros (20.000 €) a été alloué à la Réserve PB et vingt mille (20.000) Parts Bénéficiaires ont été émises.

6.2 Le Conseil d'Administration, ou tout(tous) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration, a(ont) été autorisé(s) et peut(peuvent) de temps à autre émettre des Parts Bénéficiaires Autorisées (non-émises) et procéder à des allocations à la Réserve PB en rapport avec ces émissions, en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature, de conversion de titres obligataires ou de certificats convertibles en PB ou par voie d'incorporation des réserves disponibles aux moments et aux conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son(s) délégué(s) pourra(ont) à sa(leur) discrétion déterminer et/ou tels qu'énoncés dans les conditions des titres obligataires ou certificats convertibles, aux Détenteurs PB existants ou aux détenteurs de titres obligataires ou certificats convertibles en PB. Afin d'éviter tout doute, le Conseil d'Administration peut émettre des titres obligataires ou des certificats convertibles en PB aux Détenteurs PB existants, ou à tout tiers sous réserve de l'accord préalable d'une Majorité PB.

6.3 La Société ou ses filiales peuvent procéder à l'achat ou au rachat de leurs propres Parts Bénéficiaires et peuvent détenir des Parts Bénéficiaires en trésorerie.

6.4 La Société ne peut pas émettre de fractions de Parts Bénéficiaires. Le Conseil d'Administration est autorisé, à sa discrétion, à procéder à des paiements en espèces ou à émettre des certificats en remplacement des fractions d'Actions.

6.5 Toute Réserve PB sera librement distribuable conformément aux et sous réserve des dispositions des présents Statuts.

Art. 7. Titres sous forme nominative uniquement.

7.1 Actions

7.1.1 Les actions de la Société sont uniquement sous forme nominative.

7.1.2 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout Actionnaire. La propriété des Actions nominatives sera établie par inscription dans ledit registre.

7.1.3 Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Action. Lorsqu'une Action est détenue par plus d'une personne, les personnes qui prétendent être propriétaires de ladite Action devront désigner un seul mandataire pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée ainsi. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

7.1.4 La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions nominatives sont inscrites dans le registre des Actionnaires comme étant le propriétaire unique desdites Actions nominatives. La Société n'encourra aucune responsabilité lorsqu'elle traite avec de telles Actions nominatives à l'égard des tiers, et sera justifiée en considérant tout droit, intérêt ou demandes de ces tiers en rapport avec ces Actions nominatives inexistantes, sous réserve toutefois de tout droit qu'aurait ce tiers de requérir l'inscription ou la modification de l'inscription des Actions nominatives. Dans le cas où un détenteur d'Actions nominatives ne fournit pas d'adresse à laquelle toutes les notifications ou avis de la Société pourront être envoyés, la Société pourra inscrire ce fait dans le(s) registre(s) des Actionnaires et l'adresse de cet Actionnaire sera considérée comme étant au siège social de la Société ou une autre adresse que la Société pourra inscrire de temps à autre jusqu'à ce que ce détenteur ait fourni une adresse différente à la Société. L'Actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'elle figure dans le(s) registre(s) des Actionnaires au moyen d'une notification écrite à envoyer à la Société.

7.1.5 Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un Actionnaire nominatif sont considérées comme étant valables lorsqu'elles sont envoyées à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société.

7.1.6 Sur la demande écrite d'un Actionnaire, un(des) certificat(s) d'Actions nominatives établissant l'inscription de cet Actionnaire dans le registre des Actionnaires peut(peuvent) être émis dans les dénominations que le Conseil d'Administration déterminera. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et les numéros d'identification que le Conseil d'Administration déterminera. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux Administrateurs. Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation de la preuve, de l'engagement et de l'indemnisation jugés satisfaisants par la Société, à condition que les certificats d'Actions endommagés soient remis à la Société avant que les nouveaux certificats soient remis.

7.2 Parts Bénéficiaires.

7.2.1 Les Parts Bénéficiaires de la Société sont uniquement sous forme nominative.

7.2.2 Un registre des Parts Bénéficiaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout Détenteur PB. La propriété des Parts Bénéficiaires nominatives sera établie par inscription dans ledit registre.

7.2.3 Les Parts Bénéficiaires sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par PB. Lorsqu'une Part Bénéficiaire est détenue par plus d'une personne, les personnes qui prétendent être propriétaires de ladite Part Bénéficiaire devront désigner un seul mandataire pour représenter la Part Bénéficiaire à l'égard de la Société. La Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Part Bénéficiaire jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée ainsi. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

7.2.4 La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Parts Bénéficiaires nominatives sont inscrites dans le registre des détenteurs de Parts Bénéficiaires comme étant le propriétaire unique desdites Parts Bénéficiaires nominatives. La Société n'encourra aucune responsabilité lorsqu'elle traite avec de telles Parts Bénéficiaires nominatives à l'égard des tiers, et sera justifiée en considérant tout droit, intérêt ou demandes de ces tiers en rapport avec ces Parts Bénéficiaires nominatives inexistantes, sous réserve toutefois de tout droit qu'aurait ce tiers de requérir l'inscription ou la modification de l'inscription des Parts Bénéficiaires nominatives. Dans le cas où un détenteur de Parts Bénéficiaires nominatives ne fournit pas d'adresse à laquelle toutes les notifications ou avis de la Société pourront être envoyés, la Société pourra inscrire ce fait dans le(s) registre(s) des Parts Bénéficiaires et l'adresse de ce détenteur PB sera considérée comme étant au siège social de la Société ou une autre adresse que la Société pourra inscrire de temps à autre jusqu'à ce que ce détenteur ait fourni une adresse différente à la Société. Le détenteur PB peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'elle figure dans le(s) registre(s) des Parts Bénéficiaires au moyen d'une notification écrite à envoyer à la Société.

7.2.5 Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un Détenteur PB nominatif sont considérées comme étant valables lorsqu'elles sont envoyées à la dernière adresse communiquée par le Détenteur PB à la Société.

7.2.6 Sur la demande écrite d'un Détenteur PB, un(des) certificat(s) de Parts Bénéficiaires nominatives établissant l'inscription de ce Détenteur PB dans le registre des Parts Bénéficiaires peut(peuvent) être émis dans les dénominations que le Conseil d'Administration déterminera. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et les numéros d'identification que le Conseil d'Administration déterminera. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux Administrateurs. Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation de la preuve, de l'engagement et de l'indemnisation jugés satisfaisants par la Société, à condition que les certificats de Parts Bénéficiaires endommagés soient remis à la Société avant que les nouveaux certificats soient remis.

7.3 Autres Titres

Les dispositions des articles 7.1 et 7.2 s'appliquent mutatis mutandis, à tout autre titre émis par la Société, sauf disposition contraire dans les conditions dudit titre.

Art. 8. Votes / Droits de Vote.

8.1 Chaque Action est assortie d'un Vote d'Action à toute Assemblée Générale ou à toute Assemblée des Actionnaires. Les Actions donnent le droit de voter sur n'importe quelle affaire.

8.2 Chaque PB est assortie d'un Vote PB à toute Assemblée Générale. Les Parts Bénéficiaires donnent le droit de voter sur n'importe quelle question autre les Affaires du Conseil.

Art. 9. Cession des Actions et des Parts Bénéficiaires.

9.1 Les Actions et Parts Bénéficiaires peuvent être Cédées librement sous réserve de et conformément aux dispositions des Statuts et à tout Accord applicable.

9.2 Sauf autorisation contraire donnée par une Majorité de Classe A, les Parts Bénéficiaires ne peuvent être Cédées qu'avec une Cession concomitante au même Cessionnaire d'un nombre d'Actions de Classe A autant que possible proportionnellement au nombre de Parts Bénéficiaires devant être Cédées. Les Cessions d'Actions de Classe A seront soumises à la même disposition, mutatis mutandis (l'autorisation d'une Majorité de Classe A étant remplacée par l'autorisation d'une Majorité PB). Afin d'éviter tout doute, dans le cas d'une cession de Parts Bénéficiaires à la Société (un rachat de Parts Bénéficiaires étant réputé impliquer une telle cession), la même disposition s'appliquera mutatis mutandis, sous réserve des conditions de capital social minimum.

9.3 Aucune Cession d'Actions de Classe RH (ou tout droit ou intérêt y afférent) ne peut être effectuée pendant la Période de Blocage, à moins que la Cession concernée ne soit une Cession Autorisée de Classe RH. Toute Cession d'Actions de Classe RH (y compris une Cession Autorisée de Classe RH) est dans tous les cas soumise au fait que le Cessionnaire devient partie à tout Accord applicable (le cas échéant), sauf autorisation contraire d'une Majorité de Classe A.

9.4 Les Cessions de Classe RH suivantes forment les «Cessions Autorisées de Classe RH»:

9.4.1 une Cession d'Actions de Classe RH effectuée avec l'accord préalable d'une Majorité de Classe A; et

9.4.2 une Cession Demandée.

9.5 Cession Demandée:

Une Majorité de Classe A disposera de l'option irrévocable et pourra à tout moment demander par notification écrite envoyée à l'(aux) Actionnaire(s) de Classe RH ainsi qu'à la Société (la «Notification de Cession Demandée»), la Cession de tout ou partie des Actions de Classe RH par l'Actionnaire de Classe RH à une personne (le «Cessionnaire Demandé») désignée par cette Majorité de Classe A (une «Cession Demandée»). La contrepartie de la Cession Demandée sera le Prix de Cession Demandée des Actions de Classe RH concernées. Après réception d'une Notification de Cession Demandée, l'Actionnaire de Classe RH signera l'ensemble des documents de Cession ou autres et entreprendra toutes les démarches et mesures nécessaires que la Majorité de Classe A peut demander dans le cadre d'une Cession Demandée et devra de manière générale entièrement coopérer tel que demandé aux fins de la Cession Demandée. La Notification de Cession Demandée entraînera la Cession automatique des Actions de Classe RH y mentionnées et la Cession d'Actions de Classe RH au titre d'une Notification de Cession Demandée sera réalisée par et prendra effet par l'action de la Majorité de Classe A et la Société. Si l'Actionnaire de Classe RH manque à ses obligations dans le cadre d'une Cession Demandée pendant deux (2) jours après la Notification de Cession Demandée, la Cession des Actions de Classe RH concernées prendra automatiquement effet, et le Cessionnaire Demandé deviendra le propriétaire de ces Actions de Classe RH, par notification écrite envoyée par la Majorité de Classe A à la Société indiquant le nombre et les détails des Actions de Classe RH, ainsi que les détails du Cessionnaire Demandé. La Société a l'ordre et l'autorisation irrévocable, après réception de cette notification, de prendre toutes les mesures nécessaires et de signer tous les documents de Cession afin d'enregistrer cette Cession de propriété, et inscrira régulièrement la Cession des Actions de Classe RH concernées dans ses registres et/ou écritures, le cas échéant.

9.6 Toute Cession d'Actions de Classe RH effectuée après la Période de Blocage autre qu'une Cession Demandée sera soumise au droit de premier refus (droit de pré-emption) des Actionnaires de Classe A (qui pourront soit exercer ce droit eux-mêmes soit céder ce droit et désigner à leur discrétion toute personne pour exercer ce droit ou à qui les Actions de Classe RH doivent être Cédées après l'exercice de ce droit) et aucune Action de Classe RH ne peut être Cédée à moins que l'(les) Actionnaire(s) de Classe A n'aient confirmé par écrit qu'ils n'ont pas l'intention d'exercer ce droit.

9.7 Une cession d'Actions (concernant les Actions de Classe RH, toujours sous réserve des dispositions des Statuts ou de Parts Bénéficiaires faite conformément aux dispositions des présents Statuts, s'effectuera par une déclaration de cession inscrite dans le registre approprié datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des représentants dûment autorisés. La Société pourra également accepter et inscrire dans le registre approprié toute cession sur la base d'une correspondance ou de tout autre document attestant l'accord entre le cédant et le cessionnaire jugé satisfaisant par la Société

Art. 10. Administration de la Société - Conseil d'Administration - Administrateur unique.

10.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration qui aura, sous réserve des Affaires Réservées, les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tout acte de disposition, de gestion ou d'administration relevant des objets de la Société. Dans le cas où la Société dispose seulement d'un seul Actionnaire, la Société peut, au choix de l'Actionnaire unique, être administrée par un (1) seul Administrateur tel que prévu par la loi, et toutes les dispositions des présents Statuts faisant référence au Conseil d'Administration seront censées faire référence à l'Administrateur unique (mutatis mutandis) qui auront tous les pouvoirs prévus par la loi et ceux prévus par les présents Statuts à l'égard du Conseil d'Administration.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts de la Société à l'Assemblée Générale, et sous réserve des Affaires Réservées, sont de la compétence du Conseil d'Administration.

10.3 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à prendre toute action (par voie de résolution ou autrement) et à adopter toutes les dispositions nécessaires, appropriées, adéquates ou jugées appropriées afin d'accomplir l'objet de la Société.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration concernant une Affaire Réservée sera soumise à l'autorisation préalable d'une Majorité PB.

10.5 Font partie des «Affaires Réservées» chacune des affaires suivantes:

10.5.1 tout changement ou toute modification de, ou tout exercice ou renonciation de tout droits importants au titre de l'acte de constitution ou des statuts ou tout autre documents constitutifs des filiales de la Société;

10.5.2 toute modification de la forme juridique ou de la juridiction de constitution de l'une des filiales de la Société;

10.5.3 la création de toute nouvelle filiale directe ou indirecte de la Société;

10.5.4 la création de, délégation de pouvoirs à, et nomination à tout comité du Conseil ou toute filiale de la Société;

10.5.5 le rachat de tout capital-actions de l'une des filiales de la Société;

10.5.6 la réorganisation, recapitalisation ou transaction similaire impliquant la Société ou ses filiales;

10.5.7 tout établissement, toute modification ou variation importante des (y compris en changeant le nombre d'actions autorisées à être émises en vertu des) conditions de toute option sur actions, action subalterne, action fictive ou tout autre plan à caractère participatif, tout plan de gratification, tout régime de participation aux bénéfices, tout plan d'assurance-vie ou tout autre régime incitatif pour les administrateurs, dirigeants ou employés de la Société et de ses filiales;

10.5.8 l'approbation de tout contrat de travail, toute convention d'options des employés, toute convention d'achat d'actions des employés ou toute autre convention ou accord similaire des employés d'une valeur totale supérieure à 1 million d'euros;

10.5.9 la conclusion de toute convention prévoyant ou appliquant toute fusion, toute absorption, tout accord, tout rapprochement, tout regroupement ou toute transaction financière similaire impliquant la Société ou l'une de ses filiales;

10.5.10 la conclusion de toute convention prévoyant ou appliquant toute vente d'actions de la Société ou de ses filiales (y compris des titres de participation dans les filiales) d'une valeur supérieure à 15 millions d'euros;

10.5.11 tout investissement par la Société ou de l'une de ses filiales dans les capital-actions ou autres titres de participation ou intérêts de toute personne;

10.5.12 la conclusion de tout accord de coentreprise, de partenariat stratégique, de partenariat ou tout autre accord similaire;

10.5.13 toute acquisition d'avoirs pour une contrepartie supérieure à 15 millions d'euros;

10.5.14 la prise en charge de toute nouvelle dette de la Société ou de ses filiales, autre que dans le cadre normal des activités, et la conclusion de toute convention reflétant ou constatant cette dette;

10.5.15 la conclusion de tout changement important, toute modification, tout ajout, toute renonciation de toute provision ou de tout refinancement de toute dette importante de la Société ou de l'une de ses filiales;

10.5.16 approbation ou modification de tout plan stratégique annuel ou à long terme, tout plan ou budget d'entreprise, ainsi que tout écart important de ce plan stratégique ou de ce plan ou budget d'entreprise, y compris toutes dépenses en capital (ou absence de dépenses en capital) inconciliable avec ce budget, d'un montant supérieur à 4 millions d'euros;

10.5.17 la création de toute nouvelle activité importante ou d'une nouvelle juridiction ou le retrait de toute activité importante ou de toute nouvelle juridiction;

10.5.18 toute prise de décision fiscale importante (y compris la classification fiscale des entités) ou toute modification importante apportée aux politiques de la Société et de ses filiales en matière de fiscalité et de comptabilité, sauf dans les cas prévus par la loi ou par les principes comptables généralement admis;

10.5.19 l'entreprise ou le règlement de toute réclamation ou tout litige sortant du cadre normal des activités ou le règlement de toute réclamation ou tout litige, que ce soit dans le cadre normal des activités ou non, qui implique l'engagement de la Société ou de ses filiales autre que le paiement en espèces par la Société ou ses filiales d'un montant total inférieur 250.000 dollars américains;

10.5.20 l'ouverture ou l'approbation de toute procédure de liquidation ou dissolution de l'une des filiales de la Société ou l'ouverture ou l'approbation de l'ouverture d'une procédure de faillite, d'insolvabilité, de mise sous séquestre ou de toute autre action portant sur l'une des filiales de la Société; et

10.5.21 la conclusion de toute convention ou l'engagement de faire l'une des affaires qui précèdent.

Art. 11. Composition du Conseil d'Administration.

11.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) Administrateurs au moins (sauf autrement prévu par les présents Statuts), Actionnaires ou non de la Société. L'Assemblée des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir des Administrateurs de classe A et des Administrateurs de classe B. Toute classification de la sorte des administrateurs devra être inscrite régulièrement dans le procès-verbal de l'Assemblée des Actionnaires concernée et les Administrateurs devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

11.2 Les Administrateurs sont élus par l'Assemblée des Actionnaires à la majorité simple des Votes d'Action exprimés à une Assemblée des Actionnaires, pour une période ne pouvant excéder six (6) ans ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; étant entendu toutefois qu'un ou plusieurs Administrateurs peuvent être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) par l'Assemblée des Actionnaires à la majorité simple des Votes d'Action exprimés à une Assemblée des Actionnaires. Les Administrateurs seront rééligibles.

11.3 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite, de démission, de révocation ou toute autre cause, les Administrateurs restants pourront pourvoir au remplacement du poste devenu vacant et élire un successeur qui restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Art. 12. Président.

12.1 Le Conseil d'Administration doit, dans la mesure requise par la loi et dans les autres cas, peut, nommer le président du Conseil d'Administration parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, les Assemblées Générales et les Assemblées des Actionnaires. En son absence, un président ad hoc présidera l'assemblée concernée.

12.2 En cas d'une parité des votes, le président (ou tout autre Administrateur) n'aura pas de voix prépondérante.

Art. 13. Procédures au sein du Conseil.

13.1 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation (ou pour le compte) d'un Administrateur.

13.2 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopie, télex ou email à chaque Administrateur deux (2) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas un préavis de vingt-quatre (24) heures sera suffisant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant conformément à un échéancier préalablement adopté par le Conseil et communiqué à tous les Administrateurs. Une réunion du Conseil peut aussi valablement être tenue sans convocation dans la mesure où les Administrateurs présents ou représentés ne s'y opposent pas et que les Administrateurs qui ne sont pas présents ni représentés, ont renoncé à la convocation par écrit, télécopie ou email.

13.3 Les réunions du Conseil d'Administration peuvent se tenir physiquement ou, en toutes circonstances, par voie de conférence téléphonique (ou d'autres moyens de communication similaires permettant aux participants de communiquer entre eux).

13.4 Tout Administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre Administrateur comme son mandataire.

13.5 Une réunion du Conseil d'Administration régulièrement convoquée sera régulièrement constituée et délibèrera valablement si la majorité de l'ensemble des Administrateurs en fonction (et pouvant voter) est présente ou représentée, étant entendu que dans le cas où l'Assemblée des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir des Administrateurs de classe A et des Administrateurs de classe B), ce quorum devra toujours comprendre au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

13.6. Les résolutions ne sont adoptées que si elles sont approuvées à la majorité simple des votes positifs des Administrateurs présents ou représentés (et pouvant voter) est présente ou représentée, étant entendu que dans le cas où l'Assemblée Générale a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir des Administrateurs de classe A et des Administrateurs de classe B), cette majorité devra toujours comprendre au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation) (mais uniquement dans la mesure où un ou plusieurs Administrateurs d'une classe donnée sont habilités à voter ou ne sont pas en conflit). Afin d'éviter tout doute, toute résolution portant sur une Affaire Réserve est soumise l'autorisation préalable d'une Majorité PB.

13.7 Les réunions du Conseil d'Administration sont valablement tenues à tout moment et en toutes circonstances par voie de conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen permettant l'identification de l'Administrateur concerné. Un Administrateur participant à une réunion par l'un de ces moyens est considéré comme étant présent à une telle réunion aussi longtemps qu'il est connecté.

13.8 Le Conseil d'Administration peut également, en toutes circonstances et à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles avaient été passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies d'une résolution identique et seront constatées par lettre, câble, télécopie ou email.

13.9 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration (ou copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs) doivent être signés par le président du Conseil, le président de la réunion en question ou par deux (2) Administrateurs (étant entendu que dans le cas où l'Assemblée Générale a nommé différentes classes d'Administrateurs, à savoir des Administrateurs de classe A et des Administrateurs de classe B, ces deux Administrateurs devront être l'un, Administrateur de classe A et l'autre, Administrateur de classe B) ou tel que décidé lors de la réunion du Conseil concernée ou lors d'une réunion du Conseil ultérieure.

Art. 14. Délégation de pouvoirs, Comités, Secrétaire.

14.1 Le Conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à des Administrateurs individuels ou à d'autres fondés de pouvoirs ou agents de la Société (avec le pouvoir de sous-déléguer). En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à un comité exécutif tel qu'il le juge approprié. Le Conseil d'Administration déterminera les conditions de nomination et de révocation de même que la rémunération et les pouvoirs de la personne ou des personnes ainsi nommée(s).

14.2 Le Conseil d'Administration peut (mais ne doit pas à moins que la loi ne le requière) établir un ou plusieurs comités (y compris un comité d'audit et un comité de rémunération) et pour lesquels il doit, si un ou plusieurs comités sont établis, en nommer les membres (qui peuvent mais ne doivent pas être Administrateurs), déterminer les objets, les pouvoirs et les compétences ainsi que les procédures et toutes autres règles qui peuvent être applicables à ce(s) comité(s).

14.3 Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire de la Société qui peut mais ne doit pas être un membre du Conseil d'Administration et déterminer ses responsabilités, pouvoirs et compétences.

Art. 15. Signatures autorisées. Sous réserve de l'obligation de recevoir l'autorisation préalable d'une Majorité PB pour toute Affaire Réservée, la Société sera engagée par la signature de deux Administrateurs (étant entendu que dans le cas où l'Assemblée Générale a nommé différentes classes d'Administrateurs, à savoir des Administrateurs de classe A et des Administrateurs de classe B, ces deux Administrateurs devront être l'un, Administrateur de classe A et l'autre, Administrateur de classe B) ou par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration. Afin d'éviter tout doute, pour les matières se rapportant à la gestion journalière de la Société mais sous réserve de l'obligation de recevoir l'autorisation préalable d'une Majorité PB pour toute Affaire Réservée, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 16. Indemnisation du Conseil.

16.1 Les Administrateurs ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.

16.2 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 16.3, toute personne qui est, ou a été, un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour les dettes et toutes les dépenses raisonnablement supportées ou payées par celui-ci en relation avec une demande, action, poursuite ou procédure judiciaire dans laquelle il est impliqué en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il soit ou ait été Administrateur ou fondé de pouvoir, et pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute demande, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.

16.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Administrateur ou à un fondé de pouvoir:

16.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Actionnaires en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

16.3.2 Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

16.3.3 En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil d'Administration.

16.4 Le droit d'indemnisation, tel que défini dans le présent article, sera individuel, n'affectera pas d'autres droits présents ou futurs dans le chef de pareil Administrateur ou fondé de pouvoir, persistera en faveur d'une personne ayant cessé d'être Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société et passera à ses héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs. Les présentes dispositions n'affecteront en rien le droit d'indemnisation pouvant appartenir aux autres membres du personnel de la Société, y compris les administrateurs et fondés de pouvoir, en vertu d'un contrat ou de la loi.

16.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour

compte du fondé de pouvoir ou l'Administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 17. Conflits d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir, agent, conseil ou employé d'une telle autre société ou entité. Tout Administrateur ou fondé de pouvoir qui est administrateur, fondé de pouvoir, employé ou autre d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

17.2 En cas de conflit d'intérêts personnel d'un Administrateur, cet Administrateur devra informer le Conseil de ce conflit d'intérêts et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire. Tout conflit d'intérêt émergeant au niveau du Conseil devra être rapporté à la prochaine Assemblée Générale avant toute résolution et dans la mesure requise par la loi.

Art. 18. Assemblée Générale – Assemblée des Actionnaires.

18.1 Toute Assemblée Générale de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires et des Détenteurs PB de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société autres que les Affaires du Conseil qui seront du seul ressort de l'Assemblée des Actionnaires. Toute Assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires et aura les pouvoirs les plus étendus afin de statuer sur et d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs aux Affaires du Conseil.

18.2 Une Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel qu'indiqué dans les convocations de cette assemblée, le troisième mercredi du mois de septembre de chaque année à 16h00 (heure locale) (ou à toute autre date permise par la loi). Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable normal suivant.

18.3 D'autres Assemblées Générales ou Assemblées des Actionnaires peuvent être convoquées de temps à autre et se tiendront au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation respectifs de l'assemblée.

18.4 Les avis de convocation de toutes les Assemblées Générales seront envoyés à chaque Détenteur PB et chaque Actionnaire soit par lettre recommandée huit (8) jours au moins avant le jour de l'Assemblée Générale soit par des publications telles que prévues par la loi applicable pour les Assemblées des Actionnaires. Si l'ensemble des Détenteurs PB et des Actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, cette dernière peut se tenir sans convocation ni publication préalables. Les avis de convocation de toutes les Assemblées des Actionnaires seront envoyés à chaque Actionnaire soit par lettre recommandée huit (8) jours au moins avant le jour de l'Assemblée des Actionnaires soit par des publications telles que prévues par la loi applicable pour les Assemblées des Actionnaires. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée des Actionnaires, cette dernière peut se tenir sans convocation ni publication préalables.

18.5 Un Détenteur PB ou un Actionnaire peut agir lors de toute Assemblée Générale (ou Assemblée des Actionnaires dans le cas où il s'agit uniquement d'Actionnaires), en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, par télécopie ou par pdf envoyé par email.

18.6 Dans le cas où il n'y a qu'un seul détenteur réunissant l'intégralité des Actions et des PB, ce détenteur unique disposera de tous les pouvoirs de l'Assemblée Générale et de l'Assemblée des Actionnaires. Les résolutions adoptées par le détenteur unique sont prises à l'écrit.

18.7 Les détenteurs de créances ou d'obligations émis par la Société ne seront pas, sauf disposition contraire et obligatoire de la loi, autorisés à assister ou participer aux Assemblées Générales.

Art. 19. Résolutions de l'Assemblée Générale ou de l'Assemblée des Actionnaires.

19.1 Toute résolution d'une Assemblée Générale, autre que la modification des Statuts ou toute résolution nécessitant les mêmes conditions de quorum et de majorité qu'une modification des Statuts, sera soumise à (i) un quorum d'au moins la moitié des PB et des Actions en circulation étant représentées et (ii) une majorité simple des Votes exprimés.

19.2 Toute modification des Statuts ou toute résolution nécessitant les mêmes conditions de quorum et de majorité qu'une modification des Statuts, sera soumise aux résolutions adoptées par une Assemblée Générale. Lors d'une Assemblée Générale extraordinaire convoquée dans le but de modifier les Statuts ou de voter sur des résolutions dont l'adoption est soumise aux mêmes conditions de quorum et de majorité qu'une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins (i) la moitié du capital social émis de la Société et (ii) la moitié des PB en circulation. Si ledit quorum n'est pas réuni, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée avec le même ordre du jour à laquelle le quorum sera de la moitié des PB en circulation au moins. Les résolutions portant modification des Statuts ou dont l'adoption est soumise aux mêmes conditions de quorum et de majorité qu'une modification des Statuts, ne seront adoptées valablement qu'à la majorité des deux tiers (2/3) des Votes valablement exprimés à une telle Assemblée Générale.

19.3 Les résolutions d'une Assemblée des Actionnaires seront soumises à la majorité simple des Votes d'Action exprimés.

Art. 20. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société commencera le premier avril et se terminera le trente-et-un mars de l'année suivante.

Art. 21. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, tel que requis par la loi. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera (seront) élu(s) par l'Assemblée Générale pour une période se terminant le jour de la prochaine Assemblée Générale annuelle. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 22. Droits Économiques attachés aux PB/Actions.

22.1 Distributions

22.1.1 Les Parts Bénéficiaires auront droit à quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) de toute Distribution et les Actions auront droit à un pour cent (1 %) de toute Distribution (sous réserve des dispositions des présentes concernant la Réserve PB, la Réserve d'Actions et à la liquidation).

22.1.2 Les Parts Bénéficiaires auront droit à toute distribution résultant de (ou allouée en déduction de) la Réserve PB et les Actions de Classe A auront droit à toute distribution résultant de (ou allouée en déduction de) la Réserve d'Actions. Toute perte nette de la Société sera, à défaut de bénéfices (actuels ou reportés), pour la détermination des réserves distribuables ou disponibles, toujours imputée à la Réserve d'Actions d'abord et seulement ensuite à la Réserve PB.

22.1.3 Dans le cadre des droits de Distribution attachés aux Actions tels que définis à l'article 22.1, les Actions de Classe A auront droit à 99 % de toute Distribution et les Actions de Classe RH auront droit à 1 % de toute Distribution.

22.2 Excédent de Liquidation

Dans le cas où la Société est dissoute ou liquidée, tout Excédent sera distribué aux Détenteurs de PB et aux Actionnaires comme suit:

22.2.1 Sur une base pari passu, les Parts Bénéficiaires confèrent aux Détenteurs PB (au pro rata) le droit de recevoir un montant égal à la Réserve PB (moins toute distribution faite précédemment aux Détenteurs PB issue de la Réserve PB) et les Actions de Classe A confèrent aux Actionnaires de Classe A (au pro rata) le droit de recevoir un montant égal à la Réserve d'Actions (moins toute distribution faite précédemment aux Actionnaires de Classe A issue de la Réserve d'Actions); ensuite

22.2.2 les Parts Bénéficiaires confèrent aux Détenteurs PB (au pro rata) le droit de recevoir un montant égal à 99 % du solde de l'Excédent et les Actions confèrent aux Actionnaires (au pro rata) le droit de recevoir un montant égal à 1 % du solde de l'Excédent (étant entendu que dans ce 1 %, les Actions de Classe A confèrent aux Actionnaires de Classe A (au pro rata) le droit de recevoir un montant égal à 99 % du solde de l'Excédent et les Actions de Classe RH confèrent aux Actionnaires de Classe RH (au pro rata) le droit de recevoir un montant égal à 1 % du solde de l'Excédent.

Art. 23. Résultats Annuels, Distributions.

23.1 Cinq pour cent (5 %) du bénéfice net annuel de la Société seront affectés à une réserve non distribuable tel que requis par la loi. Cette affectation cesse d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que cette réserve atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

23.2 L'Assemblée Générale déterminera la manière dont les résultats annuels de la Société seront affectés conformément aux dispositions des présents Statuts (et notamment l'Article 22). L'Assemblée Générale peut décider de distribuer tout bénéfice net, toute réserve et/ou prime d'émission distribuables (conformément à l'Article 22).

23.3 Sous réserve de l'autorisation préalable d'une Majorité PB, des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Conseil d'Administration provenant des bénéfices et de toute réserve disponible à condition de respecter présents Statuts (et notamment l'Article 22) ainsi que les conditions fixées par la loi.

Art. 24. Liquidation. Dans le cas où la Société est dissoute, pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins des liquidateurs ou du Conseil d'Administration alors en fonction qui auront les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Après règlement de toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation, tout Excédent en résultant sera versé aux détenteurs PB et aux Actionnaires de la Société conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 25. Actionnaire Unique. Si, et aussi longtemps qu'une seule personne détient l'intégralité des PB et des Actions de la Société entre ses seules mains, la Société sera une société unipersonnelle au sens de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Art. 26. Définitions.

Accord	Signifie tout pacte d'actionnaires ou autre convention entre les Actionnaires de la Société, à condition que l'Actionnaire de Classe A soit partie à ce pacte
Actionnaire	Signifie un détenteur d'Actions de la Société
Actions	Signifie les actions de la Société assorties des conditions et des droits et obligations tels que définis dans les présentes

Administrateur	Signifie un membre du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique de la Société
Affaires du Conseil	Signifie toute résolution portant sur la nomination, la classification ou la révocation d'Administrateurs
Assemblée des Actionnaires	Signifie l'assemblée générale des Actionnaires
Assemblée Générale	Signifie l'assemblée générale des Détenteurs PB et des Actionnaires
Cession	Signifie la cession, sous quelque forme que ce soit, de tout intérêt, y compris toute vente, tout échange, toute cession, tout don, tout legs, toute transmission, toute hypothèque, toute charge, tout nantissement, tout privilège, tout octroi de sûretés ou tout autre accord par lequel la possession, le titre juridique, la propriété bénéficiaire, l'intérêt économique ou le risque économique passe d'une personne ou entité à une autre, ou à la même personne ou entité à un autre titre, que ce soit volontaire ou pas, à titre onéreux ou pas, ainsi que toute convention visant à appliquer ce qui précède, et les termes «Cession», «Cédant», «Cédé(es)» et «Cessibles» doivent être interprétés en conséquence
Classe	Signifie une classe d'Actions de la Société, à savoir la Classe A et/ou la Classe RH
Conseil ou Conseil d'Administration	Signifie le Conseil d'Administration de la Société
Détenteur PB	Signifie un détenteur de Parts Bénéficiaires
Loi des Sociétés	Signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (et toute loi de substitution de celle-ci)
Majorité de Classe A	Signifie les Actionnaires de Classe A détenant au moins une majorité simple des Actions de Classe A en circulation
Majorité PB	Signifie les Détenteurs PB réunissant au moins une majorité simple des PB en circulation
Parts Bénéficiaires ou PB	Signifie les parts bénéficiaires de la Société assorties des conditions et des droits et obligations tels que définis dans les présentes.
Période de Blocage	Signifie la période allant du 5 novembre 2012 au 31 décembre 2022 sauf prorogation ou modification par résolution de l'Assemblée Générale
Prix de Cession Demandée	Signifie la somme du (i) prix d'émission de l'Action de Classe RH concernée plus (ii) un montant égal à 1% de celui-ci pour chacun des 365 jours complets où l'Actionnaire de Classe RH a détenu ces Actions de Classe RH
Réserve d'Actions	Signifie toute prime d'émission, toute réserve d'apport en capital ou d'apport similaire (à l'exclusion de la Réserve PB, afin d'éviter tout doute)
Réserve PB	A la signification donnée dans les Statuts
Statuts	Signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre
Votes	Signifie les Votes d'Action et les Votes PB
Votes d'Action	Signifie les votes et les droits de vote attachés aux Actions
Votes PB	Signifie les votes et les droits de vote attachés aux PB en vertu des présents Statuts

Art. 27. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts, les détenteurs se réfèrent à la législation en vigueur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, coûts et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société, sont estimés à environ EUR 1.500.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande des parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé : T. HOSS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 06 novembre 2012. Relation: RED/2012/1463. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) : T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 07 novembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012145893/1216.

(120192299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Readz, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 162.745.

—
- Il est pris acte que le siège social de la société est transféré du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 22 juin 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour READZ

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012145894/14.

(120192197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Real Estate e Market Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 37, Waistroos.

R.C.S. Luxembourg B 116.209.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2012145895/11.

(120191521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Real Estate Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6962 Senningen, 57, rue Wiltheim.

R.C.S. Luxembourg B 138.102.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2012145896/13.

(120192255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Rembrandt I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.583.250,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 88.971.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145897/10.

(120191972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Restaurants Food Management II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 160.719.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency.

Référence de publication: 2012145899/10.

(120191707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

RA Juice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet du complément:

Référence: L120129667

Date: 25/07/2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012145900/13.

(120192326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Truth Pol Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 132.938.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second of October.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Is appeared:

MASCALI LIMITED, a company limited by shares, incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office in Gibraltar, 57/63 Line Wall Road, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under number 97371, here represented by Ms Sylvie Arpea, private employee, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, by virtue of a proxy under private seal given in Gibraltar, on 22 October 2012.

The said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

The appearing party is the sole shareholder of TRUTH POL INVESTMENTS S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée with registered office at L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, incorporated pursuant to a notarial deed dated 9 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2710 of 24 November 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132.938.

The Company was put into liquidation pursuant to a deed of the undersigned notary on 24 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2650 of 2 November 2011.

The appearing party, represented as stated above, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, then deliberates upon the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the report of the auditor to the liquidation;
2. Discharge to the liquidator and to the auditor to the liquidation;
3. Closing of the liquidation;
4. Fixing of the place where the accounting books and the documents of the dissolved company will be kept.

The appearing party declares that Fiduciaire Glacis S.à r.l. was appointed as auditor to the liquidation of the Company by resolution of the sole shareholder on 7 September 2012.

The appearing party, represented as stated above, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to approve the report of the auditor to the liquidation. A copy of this report will remain attached to this deed.

Second resolution

The sole shareholder grants full discharge to the liquidator and to the auditor to the liquidation for the execution of their respective mandates.

Third resolution

The sole shareholder resolves to close the liquidation of the Company and states that TRUTH POL INVESTMENTS S.à r.l. definitively ceased to exist.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to keep the Company's records and registered documents for a period of five years after the closure of the liquidation of the Company at L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzwoölf, den zweiundzwanzigsten Oktober,

Vor dem unterzeichneten Notar Joëlle BADEN, mit Amtswohnsitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen

MASCALI LIMITED, eine company limited by shares, gegründet nach dem Recht von Gibraltar, mit Sitz in Gibraltar, 57/63 Line Wall Road, registriert beim Handelsregister von Gibraltar unter der Nummer 97371,

hier vertreten durch Frau Sylvie Arpea, Privatangestellte, L-1746 Luxemburg, 1, rue Joseph Hackin,

gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in Gibraltar, am Oktober 2012.

Die vorgenannte Vollmacht bleibt, nach ne varietur Unterzeichnung, durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin der TRUTH POL INVESTMENTS S.à r.l. (die „Gesellschaft“), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in L-1746 Luxemburg, 1, rue Joseph Hackin, gegründet durch notarielle Urkunde vom 9. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2710 vom 24. November 2007 und eingetragen im luxemburger Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 132.938.

Die Gesellschaft wurde durch eine am 24. August 2011 vom unterzeichnenden Notar aufgenommenen Urkunde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2650 vom 2. November 2011, in Liquidation gesetzt.

Die Erschienene, vertreten wie vorgenannt, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft, berät aufgrund der folgenden Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Genehmigung des Berichtes des Prüfungskommissars.
2. Entlastung des Liquidators und des Prüfungskommissars;
3. Abschluss der Liquidation;
4. Bezeichnung des Ortes an dem die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren aufbewahrt werden.

Die Erschienene erklärt, daß Fiduciaire Glacis S.à r.l. als Prüfungskommissar genannt wurde aufgrund des Beschlusses von der alleinigen Gesellschafterin am 7. September 2012.

Die Erschienene, vertreten wie vorgenannt, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft, bat den Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin genehmigt den Bericht des Prüfungskommissars, wovon eine Kopie beigelegt bleibt.

141106

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin erteilt dem Liquidator und dem Prüfungskommissar Entlastung für die Ausübung ihrer respektiven Mandate.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin erklärt die Liquidation abzuschliessen sodass die Gesellschaft mit Wirkung zum heutigen Tage nicht mehr besteht.

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst, dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren zu L-1746 Luxemburg, 1, rue Joseph Hackin aufbewahrt bleiben.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde Aufgenommen in Luxemburg, 1, rue Joseph Hackin, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher Englisch spricht und versteht, erklärt, dass auf Wunsch der Erschienenen die vorliegende Urkunde auf Englisch verfaßt ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und der deutschen Fassung hat die englische Version Vorrang.

Nach Vorlesung der Urkunde an den Vertreter der Erschienenen, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: S. ARPEA und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 26 octobre 2012. LAC / 2012 / 50446. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 8. November 2012.

Référence de publication: 2012145986/106.

(120192380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

RBC Finance S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 446.333.623,26.

Siège de direction effectif: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 169.988.

Il est porté à l'attention des tiers que Monsieur David McWilliams, a démissionné de ses fonctions de gérant A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBC Finance S.à r.l./B.V.

Un mandataire

Référence de publication: 2012145901/13.

(120192114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 131.924,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 163.068.

Il est porté à l'attention des tiers que Monsieur David McWilliams, a démissionné de ses fonctions de gérant A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012145902/13.

(120192113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

RCR Industrial Flooring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.536.250,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 102.358.

Extrait de la résolution circulaire du conseil de gérance

Conformément à la résolution circulaire prise par le conseil de gérance en date du 8 novembre 2012, il a été décidé de transférer avec effet au 1^{er} octobre 2012, le siège social de la Société du 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Pour RCR Industrial Flooring S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2012145903/18.

(120191959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

RDF Réalisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 162.980.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145905/10.

(120191879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

RDF Réalisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 162.980.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
du 7 mai tenue extraordinairement à Bascharage en date du 17 octobre 2012*

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de la société «Fiducial Expertise S.A. (Anc. Bureau Comptable Pascal Wagner S.A.)» en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

L'assemblée a décidé de nommer la société «Conseils Comptables et Fiscaux SA» en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

Monsieur Claude HOFFMANN, indépendant
demeurant 5A, rue de la Montagne, L-7460 Prettingen

Administrateurs:

Monsieur Renato OLIBONI, employé privé
demeurant 3, rue de la Résistance, L-4942 Bascharage

Monsieur Norbert JEGEN,
demeurant Schulstrasse, 29, D-54441 Mannebach

Monsieur Gabriel GATTI, retraité
demeurant 38, rue de Limpach, L-4467 Soleuvre

Commissaire aux comptes:

Conseils Comptables et Fiscaux SA
L-4530 Differdange, 80, avenue Charlotte

Bascharage, le 17 octobre 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012145904/29.

(120191878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Relais Bausch S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7415 Brouch, 59, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.138.

Constatation de cessions de parts sociales

Suite à plusieurs conventions de cession de parts sociales conclues sous-seing privé en date du 10 septembre 2012 et du 7 novembre 2012 et acceptées par le Gérant au nom de la Société, il résulte que le capital social de la Société, d'un montant de 12.500,00 EUR représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,00.- EUR chacune, est désormais intégralement détenu par Monsieur Pelé BAUSCH, restaurateur, demeurant à L-7415 Brouch, 59, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brouch, le 7 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Gustave BAUSCH / Joseph BAUSCH / Gusty BAUSCH / Pelé BAUSCH / Gusty BAUSCH

Cédant / Cédant / Cédant / Cessionnaire / Gérant

Référence de publication: 2012145906/19.

(120192055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Renaissance Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012145907/10.

(120192023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Sebastian Glöckner Vermögensverwaltungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 151.597.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzwoölf, den dreißigsten Oktober;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Sebastian GLÖCKNER, Kaufmann, wohnhaft in D-50672 Köln, Limburgerstrasse 11 (Bundesrepublik Deutschland),

hier vertreten durch Frau Claude KRAUS, Diplomirte Buchhalterin, berufsansässig in L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht von der Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden

Welche erschienene Person, vertreten wie hiervoor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "SEBASTIAN GLÖCKNER VERMÖGENSVERWALTUNGS S.à r.l.", mit Sitz in L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg, Sektion B, unter der Nummer 151597, (hiernach die "Gesellschaft"), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen

durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 23. Februar 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 735 vom 8. April 2010;

II. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500, EUR), eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Geschäftsanteile zu je einhundert Euro (100,-EUR);

III. Der Komparent ist Inhaber sämtlicher Anteile der Gesellschaft;

IV. Der Komparent, als Alleingesellschafter (der "Alleingesellschafter") beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen;

V. Der Alleingesellschafter erklärt, dass er die Statuten der Gesellschaft bestens kennt und dass er genaue Kenntnis der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

VI. Der Alleingesellschafter, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf den Alleingesellschafter übergehen, welcher erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und er sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen, ehe eine Zahlung an sich selbst erfolgt;

VII. Der Alleingesellschafter erklärt ausdrücklich auf die Ernennung eines Prüfungskommissars zu verzichten;

VIII. Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten;

IX. Der Alleingesellschafter erteilt hiermit dem Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag;

X. Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während der gesetzlichen Mindestdauer von fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-2450 Luxemburg, 15, Boulevard Roosevelt, aufbewahrt.

Somit hat der unterzeichnete Notar festgestellt, dass die Gesellschaft "SEBASTIAN GLÖCKNER VERMÖGENSVERWALTUNGS S.à r.l." aufgelöst worden ist.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr tausend Euro.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte des Komparenten, handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vorund Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat besagte Bevollmächtigte zusammen mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. KRAUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2012. LAC/2012/51298. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145953/56.

(120191248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 48.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 94.093.

Les comptes consolidés au 30 juin 2011 de la société mère de la société, à savoir Pepkor Holdings Limited ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012145908/11.

(120192192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Riarc International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 93.214.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.10.2012.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2012145910/12.

(120192194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Riata Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 53.703.

Les comptes annuels au 5 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145911/10.

(120191734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Risk Dynamics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145912/9.

(120191937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Risk Dynamics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.292.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 novembre 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Olivier BOURRAT, Directeur Général, demeurant à 19/RC, Rue Mignot Delstanche, B - 1050 Ixelles, Président;

- Madame Dominique DEHIN, Directeur Général, demeurant à 19/RC, Rue Mignot Delstanche, B - 1050 Ixelles;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145913/22.

(120191963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

RMI Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 169.711.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012145915/14.

(120191564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Sopal, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 24.213.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille douze, le trente octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SOPAL, en liquidation, une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 22 avril 1986 suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 201 du 17 juillet 1986, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 24213.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentant en date du 14 août 2012 comprenant nomination de BDO Tax & Accounting, Luxembourg, en tant que liquidateur, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2357 du 21 septembre 2012.

CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B30467, a été nommée commissaire de contrôle à la liquidation par acte sous seing privé en date du 22 octobre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel PICARD, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leur mandat respectif.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 100.000 (cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de PERRARD S.A., Société anonyme, 94, rue de Grünewald, L-1912 Luxembourg, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au siège de CF Corporate Services au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte en vue de clôturer les comptes de la Société et d'accomplir toutes les formalités.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. PONSARD, S. BOULARD, M. PICARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2012. LAC/2012/51300. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145970/77.

(120191260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Roga International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012145917/13.

(120191754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Roxanne International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.565.

Résolution 1.

Cession de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts datée du 22 mai 2012 que Seline Finance cède 99 parts sociales de la société Roxanne International Sàrl à Stichting Administratiekantoor DUAD,

Et

Il résulte d'une cession de parts datée du 22 mai 2012 que Seline Management cède 1 part sociale de la société Roxanne International Sàrl I à Stichting Administratiekantoor DUAD.

Suite à ces 2 cessions, Stichting Administratiekantoor DUAD détient 100 % des parts sociales (100 parts sociales) de la société Roxanne International Sàrl.

Résolution 2.

Changement d'administrateur/Gérant

Est révoqué le mandat de Madame Marie-Hélène Koppijn en tant que gérant-unique à partir du 22^{ème} Mai 2012;

Est confirmé les nominations de Mr. Rob Drieduite et Mr. Gerard Ossevoort en tant que nouveaux gérants, les deux avec adresse professionnelle, 6, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg à partir du 22^{ème} Mai 2012

Résolution 3.

Changement d'adresse siège social

Le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 6, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 Novembre 2012.

Référence de publication: 2012145918/27.

(120191623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

RP3 Holdings (Lux) 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Xenia Kotoula / Jorge Perez Lozano
Manager / Manager

Référence de publication: 2012145919/12.

(120191516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

S.G.P.M. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.859.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 19/10/2012

Monsieur Etienne GILLET est désigné en tant que Président du Conseil d'administration
Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012145921/10.

(120192040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

S.W.F. International Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 98.517.

Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, en abrégé Experta Luxembourg, société anonyme, en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social de la société anonyme S.W.F. INTERNATIONAL HOLDING S.A., 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, RCS Luxembourg B-98517, avec effet au 8 novembre 2012 et résilié la convention de domiciliation.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145922/11.

(120192162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

San Guido S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.192.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 10 Octobre 2012

L'associé unique de la Société a décidé des modifications suivantes avec effet au 10 Octobre 2012:

- D'accepter la démission de Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden en tant que gérant A de la Société;
- De nommer Miroslav Stoev, né le 4 Janvier 1976 à Sofia, Bulgarie, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en tant que gérant A de la Société pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 22 Octobre 2012.

Jan Willem Overheul

Mandataire

Référence de publication: 2012145924/16.

(120192158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Sapientia S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9BIS, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 163.675.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency.

Référence de publication: 2012145925/10.

(120192231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Shannon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 162.792.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 septembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 octobre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012145928/13.

(120191651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Sherwin-Williams Coatings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 148.412.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012145930/14.

(120191583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Sherwin Williams Luxembourg Investment Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 164.589.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012145932/15.

(120191592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

REL asbl, Raimis & Equateur-Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3841 Schifflange, 70, rue de Hedange.

R.C.S. Luxembourg F 9.332.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

- Luis Saransig, 70 rue de Hedange, L-3841 Schifflange, commerçant de nationalité luxembourgeoise,
- Edison Quezada, 55 rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg, cuisinier de nationalité équatorienne,
- Oscar SARANSIG, 29 Chemin de Brouck, L-4808 Rodange, aide magasinier de nationalité équatorienne.

et toutes celles ou ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination "Raimis & Equateur-Luxembourg" association sans but lucratif, en abrégé "REL asbl".

Art. 2. L'association a pour objet de:

- 1- de regrouper des personnes de toutes nationalités désireuses de collaborer de manière générale à des activités culturelles, sociales et solidaires, sportives et politiques.
- 2- de promouvoir des activités favorisant la connaissance du Grand-Duché de Luxembourg et des cultures des pays d'origine des associés en général;
- 3- de promouvoir la formation sociale et civique de ses membres de façon à contribuer à sa participation à la vie publique.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. L'association a son siège social à Schifflange. Le siège social peut être transféré par simple décision du conseil d'administration.

Art. 5. La durée de l'association est illimitée.

II. Exercice social

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 7. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou verbale.

Art. 8. Les membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Art. 9. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 6 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 10. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 11. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

IV. Cotisations

Art. 12. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de cette cotisation annuelle ne peut être supérieur à 100 euros.

Art. 13. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

Art. 15. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postal ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 16. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 17. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts et règlement interne;
- la nomination et révocation des administrateurs et des éventuels réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'association.

Art. 18. Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions seront prises à majorité absolue des voix des membres présents ou représentés sous réserve des dispositions de l'article 26. Chaque membre ne peut se faire représenter que par un seul autre membre.

Art. 19. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par voie postale ou courrier électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association et signées par deux membres du conseil d'administration; elles sont consultables par les membres associés et personnes tiers.

VI. Administration

Art. 20. L'association est gérée par un conseil d'administration composé entre 3 et 6 membres, élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. La durée de leur mandat est de 3 ans.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises de manière collégiale. Il désigne parmi ses membres un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 21. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande de deux tiers de ses membres. Il ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision est prise à la majorité absolue des membres élus.

Art. 22. Le Conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Toutefois, la gestion journalière des affaires de l'association peut être déléguée par le Conseil d'administration, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, soit à un associé, soit à un tiers.

Art. 23. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 24. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 25. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- l'autofinancement

- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur en sa faveur autorisés dans les conditions de l'article, 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations dans but lucratif.

VII. Modification des statuts, Dissolution et Liquidation

Art. 26. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts ou la dissolution de l'association que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification aux statuts ou dissolution ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; Toute décision prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification aux statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est: admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 27. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté, après liquidation du passif, à une association ayant des buts similaires,

VIII. Dispositions finales

Art. 28. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur par l'assemblée générale.

Ainsi fait à Schiffflange, le 23/10/2012.

Signatures

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2012146065/116.

(120191390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 148.400.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012145934/14.

(120191580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Shire Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 87.649.077,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145935/10.

(120191731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Société Imco Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 136.944.

Par la présente, la soussignée, KOBU S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 84.077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, démissionne avec effet immédiat de son poste de commissaire de la Société Imco Invest S.A., avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 136944.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

KOBU S.à r.l.

Référence de publication: 2012145936/12.

(120191517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Trixel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 140.887.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 septembre 2012

L'Assemblée a révoqué SERVER GROUP EUROPE S.A., commissaire aux comptes de la société.

L'assemblée a élu la société Luxembourg Offshore Management Company S.A., en abrégé LOMAC S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22206, ayant son siège social 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes de la société. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2014.

Référence de publication: 2012146001/13.

(120191770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Oxford Tax Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 89.456.

L'an deux mille douze,

le cinq octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Gerardus OSSEVOORT, juriste et conseiller économique et fiscal, avec adresse professionnelle au 6 rue Henri M. Schnadt, L-2350 Luxembourg.

Lequel comparant, ici personnellement présent, est l'actionnaire unique de la société «OXFORD TAX ADVISORY S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social actuel au 2 rue Pletzer, L-8080 Bertrange, constituée originellement sous la dénomination de «TVL MANAGEMENT S.A.» suivant acte notarié dressé en date du 02 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1683 du 25 novembre 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement suivant acte notarié reçu en date du 20 septembre 2010, lequel acte fut régulièrement publié au Mémorial, en date du 30 octobre 2010, sous le numéro 2339 et page 112 254.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 89 456.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société du 2 rue Pletzer, L-8080 Bertrange vers 6 rue Henri M. Schnadt, L-2350 Luxembourg.

Seconde résolution

Afin de refléter ledit transfert du siège social, l'actionnaire unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts de la Société, de sorte que ce premier alinéa dudit article trois (3) se lira désormais comme suit:

Art. 3. (Premier alinéa). «Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.»

DONT ACTE, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire soussigné le présent acte.

Signé: G. OSSEVOORT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13103. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012146476/39.

(120193133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Sole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 132.375.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145937/10.

(120191567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Solfia, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 161.222.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145938/10.

(120191919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Food Marketing International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 74.471.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 22 octobre 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Alex BONGRAIN, Administrateur, administrateur de sociétés, Avenue de la Couronne, 8/4e, B-1050 Bruxelles, Belgique;

- Monsieur Alain BONNET DE PAILLERETS, Administrateur, administrateur de sociétés, 60, rue de Vaugirard, F-75006 Paris, France;

- Monsieur Armand BONGRAIN, Administrateur-Président, administrateur de sociétés, 65, avenue de Ségur, F-75007 Paris, France.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 22 octobre 2012 a remplacé, avec prise d'effet rétroactive au 1^{er} janvier 2011, l'institution du commissaire aux comptes, dont le mandat avait été confié à KPMG AUDIT, par celle du réviseur d'entreprises.

En conséquence, l'assemblée générale du 22 octobre 2012 a nommé aux fonctions de réviseur d'entreprises, avec effet au 1^{er} janvier 2011:

- KPMG Luxembourg SARL, cabinet de révision agréé, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 149133.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Pour FOOD MARKETING INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012146307/26.

(120192911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Souverain Private Equity SA, SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1479 Luxembourg, 1, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 114.974.

—
Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates im Umlaufverfahren vom 9. Oktober 2012

Am 9. Oktober 2012 wurde vom Verwaltungsrat im Umlaufverfahren folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Der Sitz von Souverain Private Equity SA, SICAR wird mit Wirkung zum 1. November 2012 nach 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg verlegt.

Luxemburg, den 8. November 2012.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012145939/15.

(120191998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Sarasino Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 100.369.

—
Résolution 1.

Cession de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts datée du 22 mai 2012 que Seline Finance cède 99 parts sociales de la société Sarasino Investholding Sàrl à Stichting Administratiekantoor DUAD,

Et

Il résulte d'une cession de parts datée du 22 mai 2012 que Seline Management cède 1 part sociale de la société Sarasino Investholding Sàrl à Stichting Administratiekantoor DUAD.

Suite à ces 2 cessions, Stichting Administratiekantoor DUAD détient 100 % des parts sociales (100 parts sociales) de la société Sarasino Investholding Sàrl.

Résolution 2.

Changement d'administrateur/Gérant

Est révoqué le mandat de Monsieur Jan van Leuvenheim en tant que gérant à partir du 22^{ème} Mai 2012;

Est confirmé les nominations de Mr. Rob Drieduite et Mr. Gerard Ossevoort en tant que nouveaux gérants, les deux avec adresse professionnelle, 6, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg à partir du 22^{ème} Mai 2012

Résolution 3.

Changement d'adresse siège social

Le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 6, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 Novembre 2012.

Référence de publication: 2012145949/27.

(120191628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Sab Soparfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.856.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145945/10.

(120191977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.
